Quatre-vingt-treizième année. — N° 293. Le Numéro : 0,20 NF Jeudi 14 Décembre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

* Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.

En vente :

PROJET DE LOI

RELATIF AU

IVe PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le projet de loi concernant le **IVe plan de développement économique et social (1962-1965)** est mis en vente au prix de **13,50 NF** ou expédié sans frais sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris (15e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté portant nomination du président et de membres du comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale (p. 11475).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 61-1358 du 12 décembre 1961 modifiant le décret n° 56-967 du 16 juillet 1956 en ce qui concerne les dispositions financières relatives à l'assistance médicale gratuite en Algérie (p. 11475).

(1 f.)

Arrêté du 8 décembre 1961 portant prorogation de l'arrêté du 14 avril 1958 définissant, en ce qui concerne l'Algérie, les emplois auxquels s'appliquent les dispositions du décret n° 58-351 du 2 avril 1958 portant règlement d'administration publique et de la loi n° 58-871 du 1er août 1957 (p. 11475).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nominations, détachement et rapportant les dispositions de précédents décrets (magistrature) (p. 11475).

Arrêté désignant les membres d'un tribunal départemental des pensions (p. 11476).

Arrêtés portant nominations, réintégration, mise en position hors cadre, acceptation de démissions et conférant l'honorariat :

Conseil d'Etat (p. 11476).

Greffiers (p. 11476).

Officiers publics et ministériels (p. 11476).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret portant nomination d'un membre du conseil des prises (p. 11477).

Arrêté du 8 décembre 1961 fixant la correspondance entre anciens corps et catégories d'emploi de l'administration marocaine et des cadres des administrations de l'Etat (p. 11477).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés portant promotions, nominations et titularisations (personnels des préfectures) (p. 11477).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 29 novembre 1961 portant concession de la médaille militaire (p. 11483).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-1359 du 12 décembre 1961 relatif à la rémunération du rapporteur général et du secrétaire de la commission d'études fiscales prévue par l'article 2 de la loi de finances pour 1961 (p. 11486).

Décret n° 61-1360 du 12 décembre 1961 relatif à l'intégration dans les cadres métropolitains des fonctionnaires des catégories A, B et C du service de la topographie et de l'organisation foncière d'Algérie (p. 11487).

Décret n° 61-1361 du 12 décembre 1961 modifiant le décret n° 59-648 du 15 mai 1959 relatif aux indemnités allouées aux agents des douanes autorisés à utiliser des chiens pour la répression de la contrebande (p. 11488).

Arrêté du 4 décembre 1961 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat aux finances d'un immeuble sis à Auch (Gers) (p. 11488).

Arrêté approuvant le transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 11488).

Tableau d'avancement et *arrêtés* portant promotion, intégrations, titularisations et attribution de fonctions (administration centrale des finances et enquêtes économiques) (p. 11488).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 61-1362 du 6 décembre 1961 modifiant et complétant le décret n° 50-582 du 25 mai 1950 relatif aux maximums de service hebdomadaire du personnel des établissements publics d'enseignement technique (p. 11478).

Arrêté du 9 décembre 1961 fixant les dates des concours de recrutement de professeurs des enseignements classiques et modernes en 1962 (p. 11478).

Arrêté fixant la composition du conseil d'administration de la Casa de Velazquez (p. 11481).

Arrêtés portant titularisations, mutation et mise en disponibilité:

Enseignement supérieur (p. 11481).

Enseignement technique (p. 11482).

Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (p. 11482).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et radioélectricité de Grenoble en 1961 (p. 11482).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme supérieur d'études commerciales, administratives et financières (rectificatif) (p. 11483).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 61-1363 du 12 décembre 1961 portant suppression et création d'emplois et relatif aux effectifs d'assistantes de service social au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile) (p. 11488).

Arrêté du 7 décembre 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de sous-chefs de service administratif des services techniques et extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile (p. 11489).

Arrêté du 7 décembre 1961 relatif à des travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclarations d'utilité publique) (p. 11489).

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégrations, affectation, détachements et mise en disponibilité:

Aviation civile (p. 11489).

Institut géographique national (p. 11489).

Ponts et chaussées (p. 11489).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Decret n° 61-1285 portant application pour la campagne 1961 des dispositions des articles 5 et 15 du décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin et modifiant l'article 11 de ce décret (rectificatif) (p. 11489).

Arrêté portant nomination (enseignement vétérinaire) (p. 11490).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêtés du 5 décembre 1961 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 11491).

Arrêté portant approbation et enregistrement des statuts de l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Laon et Soissons (rectificatif) (p. 11491).

Arrêtés portant mise en position hors cadres et détachement (administration centrale) (p. 11491).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 8 décembre 1961 complétant l'arrêté du 13 mai 1952 relatif à l'application à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales (p. 11490).

Arrêté portant nomination de membres du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes (p. 11490).

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative du fonds spécial des unions d'associations familiales (p. 11490).

Arrêtés portant admissions à la retraite (inspection de la population et de l'action sociale et inspection de la santé) (p. 11490).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 29 novembre 1961 relatif à la constitution d'un groupement d'urbanisme (p. 11491).

Arrêté relatif à une société d'habitations à loyer modéré (p. 11491).

Arrêtés relatifs à des associations syndicales de reconstruction (p. 11491).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Documents parlementaires mis en distribution. — Nomination des membres de la commission mixte paritaire. — Candidatures à l'Assemblée parlementaire européenne. — Candidatures à la commission de contrôle sur l'union générale cinématographique. — Convocation de commissions. — Nomination de membres de commissions. — Ordre du jour établi par la conférence des présidents. — Réunion de commissions (p. 11491).

Sénat. — Nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire. — Convocation de commissions. — Réunion de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats (p. 11494).

Commission mixte paritaire. — Réunion de la commission (p. 11494).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Résultats du tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 11496).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'économes (p. 11495).

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau au centre hospitalier de Quimper (Finistère) (p. 11495).

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier d'Auch (Gers) (p. 11495).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Pithiviers (Loiret) (p. 11495).

Avis de vacance du poste de chef des services administratifs de l'hôpital psychiatrique de Ravenel (Vosges) (p. 11495).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (47e semaine de 1961) (p. 11498).

Annonces (p. 11499).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 104.

Compte rendu intégral des débats du 13 décembre 1961 (p. 5553).

Sénat. — N° 68.

Compte rendu intégral des débats du 13 décembre 1961 (p. 2505).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

Par arrêté du 12 décembre 1961 :

M. Maurice Baumont, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut, est nommé président du comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

Sont nommés membres du comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale :

M. Chesneaux, directeur d'études à la 6e section de l'école pratique des hautes études.

M. J. Vidalenc, professeur à la faculté des lettres de Caen.

M. le capitaine de vaisseau Grincourt, chef du service historique de la marine, fait en outre partie du comité au titre de la représentation du ministère des armées.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 61-1358 du 12 décembre 1961 modifiant le décret n° 56-967 du 16 juillet 1956 en ce qui concerne les dispositions financières relatives à l'assistance médicale gratuite en Algérie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956, modifiée par l'ordonnance n° 58-915, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative ;

Vu le décret n° 56-697 du 16 juillet 1956 concernant la réforme de l'assistance en Algérie, ensemble les décrets n° 59-378 du 28 février 1959 et n° 59-379 du 2 mars 1959 qui l'ont complété ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 4 du décret susvisé du 16 juillet 1956 sont remplacées par les suivantes :

« Les contingents mis à la charge des départements et des communes sont respectivement fixés à 7 p. 100 et 8 p. 100 de la dépense totale. Ils sont réglés et sous-répartis entre ces collectivités conformément aux prescriptions de l'article 5 ci-après.

« L'évaluation du contingent des départements et des communes est faite une fois par an par référence au montant des crédits ouverts au budget des services civils en Algérie.

« Ces participations constituent pour les départements et les communes des dépenses obligatoires. »

Art. 2. — Les dispositions de l'article 5 du décret susvisé du 16 juillet 1956 sont remplacées par les suivantes :

« Les contributions globales incombant respectivement aux départements et aux communes sont sous-réparties chaque année entre ces collectivités par la caisse de solidarité des départements et des communes de l'Algérie, au prorata de la richesse de chacune d'elles, selon des modalités qui seront fixées par arrêté du délégué général en Algérie. »

Art. 3. — Les dispositions de l'article 6 du décret susvisé du 16 juillet 1956 sont remplacées par les suivantes :

« Les dépenses visées à l'article 1er sont réglées sur un compte de trésorerie crédité des versements effectués par l'Algérie et la caisse de solidarité des départements et des communes.

« Sur ce compte de trésorerie peuvent être consenties des avances aux établissements intéressés ainsi qu'aux magasins généraux des services de santé civils d'Algérie. »

Art. 4. — Les dispositions qui font l'objet du présent décret sont applicables à compter du 1er janvier 1960.

Art. 5. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la santé publique et de la population et le délégué général en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 12 décembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre de la santé publique et de la population,
JOSEPH FONTANET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Prorogation de l'arrêté du 14 avril 1958 définissant, en ce qui concerne l'Algérie, les emplois auxquels s'appliquent les dispositions du décret n° 58-351 du 2 avril 1958 portant règlement d'administration publique de la loi n° 57-871 du 1er août 1957.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 57-871 du 1er août 1957 relative à l'affectation ou au détachement de certains fonctionnaires de l'Etat hors du territoire européen de la France ;

Vu le décret n° 58-351 du 2 avril 1958 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1957, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 avril 1958 définissant, en ce qui concerne l'Algérie, les emplois auxquels s'appliquent les dispositions du décret précité du 2 avril 1958, et notamment l'article 2 dont les dispositions ont été prorogées successivement par arrêtés des 15 avril 1959 et 15 avril 1960,

Arrêtent :

Article unique. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 14 avril 1958 sont prorogées jusqu'au 31 mars 1962.

Fait à Paris, le 8 décembre 1961.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le secrétaire général,
CHRISTIAN DELABALLE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
BERNARD CHENOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 décembre 1961 portant nomination d'un procureur général.

Par décret en date du 13 décembre 1961, M. Jean Vercier, avocat général près la cour d'appel d'Aix, est nommé procureur général près la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Schmelck, qui a été nommé directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice.

Décret du 13 décembre 1961 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 13 décembre 1961, M. Berenger, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix, est nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Oran, en remplacement de M. d'Ortoli, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 13 décembre 1961 portant détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 13 décembre 1961, M. Cotte, substitut à l'administration centrale du ministère de la justice (deuxième grade, deuxième groupe), est placé, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1961, en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions administratives auprès de la Communauté économique européenne à Bruxelles.

Décret du 13 décembre 1961 rapportant les dispositions de précédents décrets et plaçant des magistrats en position de détachement.

Par décret en date du 13 décembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature :

Sont rapportées les dispositions du décret du 20 décembre 1958 portant détachement de M. Doelsch, magistrat de l'ancien cadre d'outre-mer, auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc.

M. Doelsch, magistrat du siège du deuxième grade, premier groupe, est placé en sa qualité de magistrat du cinquième grade de l'ancien cadre d'outre-mer, en position de service détaché, conformément aux dispositions de la loi n° 57-871 du 1er août 1957, auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc, à compter de la date de son installation dans lesdites fonctions.

Sont rapportées les dispositions du décret du 20 décembre 1958 portant détachement de M. de Lagrevol, magistrat de l'ancien cadre d'outre-mer, auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc.

M. de Lagrevol, magistrat du siège du deuxième grade, premier groupe, est placé, en sa qualité de magistrat du cinquième grade de l'ancien cadre d'outre-mer, en position de service détaché, conformément aux dispositions de la loi n° 57-871 du 1er août 1957, auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc, à compter de la date de son installation dans lesdites fonctions.

Sont rapportées les dispositions du décret du 31 décembre 1959 portant détachement de MM. Buzet, Mannent, Mino, Monney, Ravet et Rocheron, magistrats de l'ancien cadre d'outre-mer, auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc.

MM. Mannent et Monney, magistrats du siège du deuxième grade, premier groupe, sont placés, en leur qualité de magistrats du quatrième grade de l'ancien cadre d'outre-mer, en position de service détaché, conformément aux dispositions de la loi n° 57-871 du 1er août 1957, auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc, à compter du jour de leur installation dans lesdites fonctions.

MM. Buzet, Mino, Ravet et Rocheron, magistrats du siège du deuxième grade, premier groupe, sont placés, en leur qualité de magistrats du cinquième grade de l'ancien cadre d'outre-mer, en position de service détaché, conformément aux dispositions de la loi n° 57-871 du 1er août 1957, auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc, à compter du jour de leur installation dans lesdites fonctions.

Sont rapportées les dispositions du décret du 31 décembre 1959 portant détachement de M. Leportier, magistrat de l'ancien cadre d'outre-mer, auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc.

M. Leportier, magistrat du siège du deuxième grade, premier groupe, est placé, en sa qualité de magistrat du cinquième grade de l'ancien cadre d'outre-mer, en position de service détaché, conformément aux dispositions de la loi n° 57-871 du 1er août 1957, auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc, à compter de la date de son installation dans lesdites fonctions.

Tribunaux départementaux des pensions.

Par arrêté du 13 décembre 1961, les médecins dont les noms suivent sont désignés pour faire partie jusqu'au 31 décembre 1961 du tribunal départemental des pensions de la Haute-Garonne :

Titulaire : M. Sarrazin ;

Suppléants : MM. Montels et Baudet,

en remplacement de MM. Lefebvre, Laporte et Morel qui, sur leur demande, sont déchargés de ces fonctions.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 12 décembre 1961, M. Perret, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est placé dans la position hors cadre, à dater du 3 décembre 1961, et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de directeur des études de l'école royale d'administration du Cambodge.

Par arrêté du 12 décembre 1961, M. Bargue, maître des requêtes au Conseil d'Etat, placé dans la position hors cadre, est, à compter du 3 décembre 1961, réintégré dans ses fonctions et à son rang au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Perret, précédemment mis hors cadre.

Greffiers.

Par arrêté du 21 novembre 1961, M. Arthur Delsuc, ancien greffier au tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand, admis par arrêté du 4 octobre 1961 à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 octobre 1961, est nommé greffier honoraire.

Par arrêté du 7 décembre 1961, M. Alban Nègre, ancien greffier à la cour d'appel de Pau, admis par arrêté du 1er septembre 1961 à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 août 1961, est nommé greffier honoraire.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 9 décembre 1961 :

Sont acceptées les démissions de :

M. Amiel (Guy-Maurice-Jean), avoué près le tribunal de grande instance de Béziers (Hérault).

M. Gleize (Fortuné-Louis-Frézal), notaire à la résidence de Broquiès (Aveyron).

M. Le Ny (François-Eugène-Marie), notaire à la résidence de Plésidy (Côtes-du-Nord).

M. Cabanes (Joseph-Jean-Amédée), huissier de justice à la résidence de Belmont-sur-Rance (Aveyron).

M. Palussière (Victor-Jean-Henri), huissier de justice à la résidence de Beaupréau (Maine-et-Loire).

Sont nommés :

M. Crampon (Jacques-Pierre-Albert), notaire à la résidence de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Lemaire (Achille-Alphonse-Dominique), démissionnaire.

M. Labarbarie (Lucien-André-Charles-Marius), notaire à la résidence de Bagé-la-Ville (Ain), en remplacement de M. Dargent (Robert), démissionnaire.

M. Lepoivre (Gérard-Maurice-Charles-Alfred), notaire à la résidence de Cambrai (Nord), en remplacement de M. Dovillers (Philibert-Edouard-Auguste), décédé.

M. Piot (Pierre-François-Siméon), notaire à la résidence d'Oiron (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Poingt (Cyprien-Jean-Narcisse), dont la démission a été acceptée par arrêté du 29 août 1960.

M. Autret (Jean-Marie), avoué près le tribunal de grande instance d'Amiens (Somme), en remplacement de M. Breton (Georges-Emile-Ferdinand), démissionnaire.

M. Régoli (André-Charles), avoué près le tribunal de grande instance de Libourne (Gironde), en remplacement de M. Clémenceau (Jean-Paul-Emile), démissionnaire.

M. Lambert (Bernard-Jules-Augustin), greffier du tribunal d'instance de Cherbourg (Manche), en résidence au siège de cette juridiction, en remplacement de M. Lepelletier (Charles-Hervé-Léon-Joseph), décédé.

M. Aumage (Gilbert-André-Justin-François), huissier de justice à la résidence de Mauriac (Cantal), en remplacement de M. Laporte (Pierre-André), dont la démission a été acceptée par arrêté du 4 novembre 1960.

M. Lambert (Edmond-René), huissier de justice à la résidence de Vaison-la-Romaine (Vaucluse), en remplacement de M. Jourdan (Baptiste-Paul), décédé.

M. Laudrin (Prosper-Henri-Jules-Marie-Victor), huissier de justice à la résidence de Vannes (Morbihan), en remplacement de M. Laudrin (Prosper-Joachim-Marie), son père, démissionnaire.

M. Le Quéré (Jean-Maurice-Emile), huissier de justice à la résidence de Quimperlé (Finistère), en remplacement de M. Le Quéré (Maurice-François-René), son père, décédé.

M. Boisseau (André-Raymond), commissaire-priseur à la résidence de Troyes (Aube), en remplacement de M. Broise (Jean-Marie-François), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à :

M. Bosveuil (Numa-Léonce), ancien notaire à la résidence de Saint-Marcellin (Isère).

M. Boyer (André-Léonce), ancien notaire à la résidence de Saint-Raphaël (Var).

M. Brossel (Pierre-Gabriel-Ferdinand), ancien notaire à la résidence de Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme).

M. Clergeau (Henri-Louis-Victor), ancien notaire à la résidence de Montluel (Ain).

M. Cottard (René-Frédéric), ancien notaire à la résidence de Dieppe (Seine-Maritime).

M. Dubois (Albert-Casimir), ancien avoué près le tribunal de grande instance d'Arras (Pas-de-Calais).

M. Berton (Anselme-Jean), ancien greffier du tribunal de commerce de Châteauroux (Indre).

M. Dubois (Charles-Pierre-Alphonse-Marie), ancien commissaire-priseur à la résidence de l'Aigle (Orne).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 4 décembre 1961 portant nomination d'un membre du conseil des prises.

Par décret en date du 4 décembre 1961, M. Jacques Fouques-Duparc, ambassadeur de France, est nommé membre du conseil des prises, en remplacement de M. Philippe Monod.

Correspondance entre anciens corps et catégories d'emploi de l'administration marocaine et des cadres des administrations de l'Etat.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 56-782 du 4 août 1956 modifiée et complétée par la loi n° 58-108 du 7 février 1958 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie ;

Vu le décret n° 56-1236 du 6 décembre 1956 modifié et complété par le décret n° 58-857 du 15 décembre 1958 et portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 4 août 1956, et notamment ses articles 1er, 3 et 4 ;

Vu l'avis exprimé par la commission instituée en vertu de l'article 4 du décret du 6 décembre 1956,

Arrêtent :

Article unique. — La correspondance entre certains corps et catégories d'emploi de l'administration marocaine et les corps et catégories d'emploi du ministère de l'éducation nationale est fixée conformément au tableau ci-après :

CADRE MAROCAIN	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
	Haut-commissariat à la jeunesse et aux sports.
Sous-directeur des administrations centrales chérifiennes, chef du service de la jeunesse et des sports.	Inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Fait à Paris, le 8 décembre 1961.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères
et par délégation :
Le ministre plénipotentiaire,
directeur du personnel et de l'administration générale,
JACQUES VIMONT.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Le ministre de l'éducation nationale,
LUCIEN PAYE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Personnels des préfectures.

Par arrêtés en date du 23 février 1961, les fonctionnaires ci-après désignés ont été nommés secrétaires administratifs de préfecture à compter du 1er mars 1960 et titularisés :

M. Aoudiani Rachid, 2e classe, 1er échelon, au 3 juillet 1960, compte tenu d'une ancienneté, au 1er mars 1960, de 7 mois 28 jours.

M. Benbernou Djilali, 2e classe, 1er échelon, au 27 août 1960, compte tenu d'une ancienneté de 6 mois 4 jours au 1er mars 1960 et avec bonification spéciale de 11 mois 29 jours. Promu au 28 août 1960 au 2e échelon de la 2e classe.

M. Benchehida Belkacem, 2e classe, 1er échelon, au 16 août 1960, compte tenu d'une ancienneté de 6 mois 15 jours au 1er mars 1960 et avec une bonification spéciale de 11 mois 29 jours. Promu au 17 août 1960 au 2e échelon de la 2e classe.

M. Khorsi Méziane, 2e classe, 1er échelon, au 18 juillet 1960, compte tenu d'une ancienneté de 8 mois au 1er mars 1960 et avec une bonification de 6 mois 18 jours.

M. Toumi Nourredine, 2e classe, 1er échelon, au 1er août 1960, compte tenu d'une ancienneté de 7 mois au 1er mars 1960.

Par arrêtés en date du 31 août 1961, les fonctionnaires ci-après désignés ont été nommés secrétaires administratifs de préfecture à compter du 1er mars 1960 et titularisés :

M. Alim Mohamed, classe normale, 4e échelon, au 28 octobre 1960, compte tenu d'une ancienneté de 4 mois 3 jours au 1er mars 1960 et avec une bonification spéciale de 4 ans 11 mois 29 jours. Promu au 5e échelon de son grade au 29 octobre 1960.

M. Bengaouer Mohamed, classe normale, 2e échelon, au 7 juin 1961 (ancienneté du 7 décembre 1960 pour tenir compte d'un congé rémunéré de 6 mois), 2 mois 24 jours d'ancienneté au 1er mars 1960.

M. Guerdoub Kemal, classe normale, 2e échelon, au 1er septembre 1960, compte tenu d'une ancienneté de 6 mois au 1er mars 1960.

M. Kelladi Mustapha, classe normale, 2e échelon, au 12 novembre 1960, compte tenu d'une ancienneté de 3 mois 19 jours au 1er mars 1960.

M. Mezahi Mohamed, classe normale, 2e échelon, au 30 novembre 1960, compte tenu d'une ancienneté de 3 mois 1 jour au 1er mars 1960 et avec une bonification spéciale de 1 an 5 mois 29 jours. Promu au 3e échelon de son grade au 1er décembre 1960.

M. Mezghrani Abderrahmane, classe normale, 2e échelon, au 1er janvier 1961, compte tenu d'une ancienneté de 2 mois au 1er mars 1960.

M. Mouheb Mohand, classe normale, 2e échelon, au 1er août 1960, compte tenu d'une ancienneté de 7 mois au 1er mars 1960.

M. Tobbal Mohamed, classe normale, 2e échelon, au 1er février 1961, compte tenu d'une ancienneté de 1 mois au 1er mars 1960.

M. Zenikhri Mohamed, classe normale, 2e échelon, au 1er janvier 1961. Placé en position « sous les drapeaux » à compter du 1er janvier 1961.

Par arrêtés en date du 4 septembre 1961, les fonctionnaires ci-après désignés ont été nommés secrétaires administratifs de préfecture à compter du 1er mars 1960 et titularisés :

M. Benyahia Abdelkader, classe normale, 3e échelon, à compter du 19 novembre 1960, compte tenu d'une ancienneté de 3 mois 12 jours au 1er mars 1960 et avec une bonification spéciale de 2 ans 11 mois 29 jours. Promu au 4e échelon à compter du 20 novembre 1960.

M. Madaci Smaïl, classe normale, 3e échelon, au 22 février 1961, compte tenu d'une ancienneté de 9 jours au 1er mars 1960 et avec une bonification spéciale de 2 ans 11 mois 29 jours. Promu au 4e échelon à compter du 23 février 1961.

M. Naas Abdallah, classe normale, 6e échelon, au 1er février 1961, compte tenu d'une ancienneté de 1 mois au 1er mars 1960 et avec une bonification spéciale de 8 ans 11 mois 29 jours. Promu au 7e échelon à compter du 2 février 1961.

M. Neggaz Habib, classe normale, 4e échelon, au 5 février 1961, compte tenu d'une ancienneté de 26 jours au 1er mars 1960 et avec une bonification spéciale de 4 ans 11 mois 29 jours. Promu au 5e échelon à compter du 6 février 1961.

Par arrêtés en date du 18 septembre 1961, les fonctionnaires ci-après désignés ont été nommés secrétaires administratifs de préfecture à compter du 1er mars 1960 et titularisés :

M. Akli (Joseph), classe normale, 4e échelon, au 1er avril 1961, compte tenu d'une bonification d'ancienneté pour services militaires de 1 an et avec une bonification spéciale de 3 ans 11 mois 29 jours. Promu au 5e échelon à compter du 2 avril 1961.

M. Bouchama Mohamed, classe normale, 2e échelon, au 7 janvier 1961, compte tenu d'une ancienneté de 1 mois 24 jours au 1er mars 1960.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 61-1362 du 6 décembre 1961 modifiant et complétant le décret n° 50-582 du 25 mai 1950 relatif aux maximums de service hebdomadaire du personnel des établissements publics d'enseignement technique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale et du ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu le décret n° 50-582 du 25 mai 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation des maximums de service hebdomadaire du personnel des établissements publics d'enseignement technique, modifié par le décret n° 50-1334 du 21 octobre 1950 ;

Vu le décret n° 57-972 du 26 août 1957 relatif aux sections de techniciens ;

Le Conseil d'Etat (commission de la fonction publique) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Pour l'application des maximums de service hebdomadaire fixés par les articles 1er (§ A) et 4 du décret n° 50-582 du 25 mai 1950 susvisé, chaque heure effective d'enseignement littéraire, scientifique ou technique théorique donnée dans les sections de techniciens définies par le décret du 26 août 1957 est décomptée pour la valeur d'une heure et quart, sous réserve :

Que les cours donnés sur la même matière dans deux divisions ou sections parallèles ne donnent lieu qu'à une seule majoration ;

Que le service d'enseignement hebdomadaire accompli par les professeurs ci-dessous visés ne soit pas de ce fait inférieur :

A treize heures et demie pour les professeurs agrégés, les professeurs titulaires du professorat des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers et les professeurs titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement technique (degré supérieur) ;

A quinze heures pour les professeurs non agrégés.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'éducation nationale, le ministre délégué auprès du Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 16 septembre 1960.

Fait à Paris, le 6 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,
LUCIEN PAYE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Dates des concours de recrutement de professeurs des enseignements classiques et modernes en 1962.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 29 juillet 1885 portant statut des agrégations ;

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1961 autorisant l'ouverture des concours de recrutement de professeurs des enseignements classiques et modernes en 1962 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 56-1167 du 17 novembre 1956 aménageant les conditions d'accès aux emplois publics de l'Etat en ce qui concerne les candidats empêchés par suite de maintien ou de rappel sous les drapeaux, d'engagement ou de rengagement,

Arrête :

Art. 1er. — Les dates des concours de recrutement des professeurs pour l'enseignement général long (classique ou moderne) sont fixées comme suit en 1962 :

DÉSIGNATION DES CONCOURS	DATE de l'ouverture.	DATES D'OUVERTURE du registre d'inscription.	LIEU DE RÉCEPTION des inscriptions.	CENTRE DES ÉPREUVES ÉCRITES
Concours d'agrégation des lycées...	15 mai 1962.	15 décembre 1961 au 28 février 1962 inclus.	Secrétariat des académies.	Chef-lieu d'académie, Ajaccio, Constantine, Oran, Tunis, Rabat. Londres pour l'agrégation d'anglais.
C. A. à l'enseignement de l'arabe dans les lycées, collèges et écoles normales.	23 mai 1962.	15 décembre 1961 au 28 février 1962 inclus.	Secrétariat des académies.	Chef-lieu d'académie, Ajaccio, Constantine, Oran, Tunis et Rabat.
C. A. au professorat de l'enseignement du second degré (concours d'admission dans les C. P. R.).	23 mai 1962.	15 décembre 1961 au 28 février 1962 inclus.	Secrétariat des académies.	Chef-lieu d'académie, Ajaccio, Constantine, Oran, Tunis et Rabat. Londres pour la section Anglais.
C. A. à l'enseignement des matières musulmanes dans les lycées d'enseignement franco-musulman :		15 décembre 1961 au 28 février 1962 inclus.	Secrétariat des académies de Paris et d'Alger.	Paris, Alger, Constantine, Oran.
Option Langue et littérature arabes.	15 mai 1962.			
Option Sciences musulmanes juridiques.	23 mai 1962.			
Diplôme de dessin et d'arts plastiques.	7 mai 1962.	15 décembre 1961 au 28 février 1962 inclus.	Secrétariat des académies.	Chef-lieu d'académie.
Diplôme des travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager.	28 mai 1962.	15 décembre 1961 au 28 février 1962 inclus.	Secrétariat des académies.	Chef-lieu d'académie (à l'exception des épreuves du certificat de coupe et couture, qui ont lieu à Paris).
C. A. à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral :		15 décembre 1961 au 28 février 1962 inclus.	Secrétariat des académies.	Paris.
1re partie.....	2 mai 1962.			
2e partie.....	26 mai 1962.			

Les candidats en résidence dans les territoires situés hors de la métropole et l'Algérie ou à l'étranger s'inscriront à l'une des académies ci-après désignées :

LIEU DE RÉSIDENCE	CENTRE HABILITÉ pour recevoir les inscriptions.
Orient et Moyen-Orient, Viet-Nam, Madagascar	Aix.
Afrique, à l'exception du Maroc et de la Tunisie	Bordeaux.
Espagne, Portugal, Amérique du Nord et Amérique du Sud	Bordeaux.
Italie	Grenoble.
Grande-Bretagne	Lille.
Allemagne, Autriche	Strasbourg.
Maroc	Mission universitaire et culturelle à l'ambassade de France à Rabat.
Tunisie	Mission universitaire et culturelle à l'ambassade de France à Tunis.

Art. 2. — L'ordre et la date des épreuves écrites des divers concours visés à l'article 1er du présent arrêté sont fixés comme suit :

I. — *Agrégations.*

Agrégation de philosophie :

Mercredi 16 mai. — Première composition : 8 heures à 15 heures.
Vendredi 18 mai. — Seconde composition : 8 heures à 15 heures.
Lundi 21 mai. — Composition d'histoire de la philosophie : 8 heures à 15 heures.

Agrégation des lettres :

Mardi 15 mai. — Composition française : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Thème grec : 8 heures à 12 heures.
Jeudi 17 mai. — Version latine : 8 heures à 12 heures.
Samedi 19 mai. — Version grecque : 8 heures à 12 heures.
Lundi 21 mai. — Thème latin : 8 heures à 12 heures.

Agrégation de grammaire :

Mardi 15 mai. — Composition française : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Thème grec : 8 heures à 12 heures.
Jeudi 17 mai :
Etude grammaticale de textes anciens : 8 heures à 11 h 30.
Etude grammaticale de textes français : 14 heures à 17 h 30.
Samedi 19 mai. — Thème latin : 8 heures à 12 heures.
Lundi 21 mai. — Version latine : 8 heures à 12 heures.

Agrégation des lettres modernes :

Mardi 15 mai. — Première composition française : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai :
Version latine (régime normal) ; version 2e langue vivante ou thème 1re langue vivante (régime transitoire) : 8 heures à 12 heures.
Jeudi 17 mai. — Etude grammaticale de deux textes français : 8 heures à 12 heures.
Vendredi 18 mai. — Seconde composition française : 8 heures à 15 heures.
Lundi 21 mai. — Version obligatoire de langue vivante : 8 heures à 12 heures.

Agrégation d'histoire :

Mardi 15 mai. — Composition d'histoire ancienne : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Composition d'histoire du Moyen Age : 8 heures à 15 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition de géographie régionale ou de géographie générale, humaine et économique : 8 heures à 15 heures.
Lundi 21 mai. — Composition d'histoire moderne et contemporaine : 8 heures à 15 heures.

Agrégation de géographie :

Mardi 15 mai. — Composition de géographie physique générale : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Composition de géographie régionale : 8 heures à 15 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition d'histoire : 8 heures à 15 heures.
Lundi 21 mai. — Composition de géographie humaine et économique : 8 heures à 15 heures.

Agrégation des sciences mathématiques :

Mardi 15 mai. — Composition de mathématiques élémentaires et spéciales : 8 heures à 14 heures.
Mercredi 16 mai. — Composition d'analyse : 8 heures à 14 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition de mécanique générale : 8 heures à 14 heures.
Samedi 19 mai. — Composition de mathématiques appliquées : 8 heures à 12 heures.

Agrégation des sciences physiques :

Mardi 15 mai. — Composition de physique : 8 heures à 14 heures.
Jeudi 17 mai. — Composition de chimie : 8 heures à 14 heures.
Samedi 19 mai. — Composition de physique ou composition de chimie : 8 heures à 15 heures.

Agrégation des sciences naturelles :

Mardi 15 mai :
Composition de géologie (pour l'option Sciences de la terre) : 8 heures à 15 heures.
Composition de physiologie ou de biologie (pour l'option Sciences biologiques) : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Composition de botanique : 8 heures à 15 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition de zoologie : 8 heures à 15 heures.

Agrégation de physiologie-biochimie :

Mardi 15 mai. — Composition de physiologie générale : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Composition de biochimie ou de microbiologie : 8 heures à 15 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition de chimie : 8 heures à 15 heures.

II. — *Agrégations de l'enseignement secondaire de jeunes filles.*

Lettres classiques :

Mardi 15 mai. — Composition française : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Thème grec : 8 heures à 12 heures.
Jeudi 17 mai. — Version latine : 8 heures à 12 heures.
Samedi 19 mai. — Version grecque : 8 heures à 12 heures.
Lundi 21 mai. — Thème latin : 8 heures à 12 heures.

Grammaire :

Mardi 15 mai. — Composition française : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Thème grec : 8 heures à 12 heures.
Jeudi 17 mai :
Etude grammaticale de textes anciens : 8 heures à 11 h 30.
Etude grammaticale de textes français : 14 heures à 17 h 30.
Samedi 19 mai. — Thème latin : 8 heures à 12 heures.
Lundi 21 mai. — Version latine : 8 heures à 12 heures.

Histoire et géographie :

Mardi 15 mai. — Première composition d'histoire : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Seconde composition d'histoire : 8 heures à 15 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition de géographie : 8 heures à 15 heures.

Sciences mathématiques :

Mardi 15 mai. — Composition de mathématiques élémentaires et spéciales : 8 heures à 14 heures.
Mercredi 16 mai. — Composition d'analyse : 8 heures à 14 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition de mécanique générale : 8 heures à 14 heures.
Samedi 19 mai. — Composition de mathématiques appliquées : 8 heures à 12 heures.

Sciences physiques :

Mardi 15 mai. — Composition de physique : 8 heures à 14 heures.
Jeudi 17 mai. — Composition de chimie : 8 heures à 14 heures.
Samedi 19 mai. — Composition de physique ou composition de chimie : 8 heures à 15 heures.

III. — *Agrégations de langues vivantes.*

Mardi 15 mai. — Composition de langue étrangère : 8 heures à 15 heures.
Mercredi 16 mai. — Thème : 8 heures à 12 heures.
Vendredi 18 mai. — Composition de langue française : 8 heures à 15 heures.
Lundi 21 mai. — Version : 8 heures à 12 heures.

IV. — *Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées, collèges et écoles normales.*

Mercredi 23 mai. — Composition en langue arabe : 8 heures à 12 heures.
Jeudi 24 mai. — Version arabe : 8 heures à 11 heures.
Vendredi 25 mai. — Composition française : 8 heures à 12 heures.
Samedi 26 mai. — Thème arabe : 8 heures à 11 heures.

V. — *Certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les lycées d'enseignement franco-musulman.*

Option Langue et littérature arabes.

Mardi 15 mai. — Composition en arabe classique : 8 heures à 13 heures.

Mercredi 16 mai. — Exégèse coranique ou commentaire de Hadith : 8 heures à 12 heures.

Vendredi 18 mai. — Thème en arabe classique : 8 heures à 11 heures.

Samedi 19 mai. — Version d'arabe classique : 8 heures à 11 heures.

Option Sciences musulmanes juridiques.

Mercredi 23 mai. — Droit musulman : 8 heures à 13 heures.

Jeudi 24 mai. — Exégèse coranique ou commentaire de Hadith : 8 heures à 12 heures.

Samedi 26 mai. — Evolution religieuse de l'Islam : 8 heures à 12 heures.

VI. — *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré* (partie théorique).

Concours d'admission dans les centres pédagogiques régionaux.

A. — Section philosophique :

Mercredi 23 mai. — Philosophie générale : 8 heures à 14 heures.

Vendredi 25 mai. — Psychologie, morale ou logique des sciences : 8 heures à 12 heures.

B. — Section Lettres classiques :

Mercredi 23 mai. — Composition française : 8 heures à 14 heures.

Vendredi 25 mai. — Version latine ou thème latin : 8 heures à 12 heures.

Samedi 26 mai. — Version grecque : 8 heures à 12 heures.

C. — Section Lettres modernes :

Mercredi 23 mai. — Composition française : 8 heures à 14 heures.

Vendredi 25 mai. — Etude grammaticale de deux textes : 8 heures à 12 heures.

Samedi 26 mai. — Version ou thème de langues : 8 heures à 12 heures.

D. — Section Histoire et géographie :

Mercredi 23 mai. — Composition d'histoire : 8 heures à 12 heures.

Vendredi 25 mai. — Composition de géographie : 8 heures à 12 heures.

E. — Section Langues vivantes :

Mercredi 23 mai. — Composition française : 8 heures à 12 heures.

Jeudi 24 mai. — Compositions allemande, anglaise, espagnole, italienne ou russe : 8 heures à 12 heures.

Vendredi 25 mai. — Version : 8 heures à 11 heures.

Lundi 28 mai. — Thème : 8 heures à 11 heures.

F. — Section Mathématiques :

Jeudi 24 mai. — Première composition : 8 heures à 13 heures.

Samedi 26 mai. — Seconde composition : 8 heures à 13 heures.

G. — Section Sciences physiques :

Jeudi 24 mai. — Composition de physique : 8 heures à 13 heures.

Samedi 26 mai. — Composition de chimie : 8 heures à 12 heures.

H. — Section Sciences naturelles :

Jeudi 24 mai. — Composition de zoologie ou de physiologie : 8 heures à 12 heures.

Samedi 26 mai. — Composition de botanique ou de géologie : 8 heures à 12 heures.

VII. — *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré* (partie pratique).

Les épreuves pratiques que doivent subir les candidats admis dans les centres pédagogiques régionaux en 1961 se dérouleront, pour la France métropolitaine, à partir du 30 avril 1962.

VIII. — *Diplôme de dessin et d'arts plastiques.*

Les épreuves de sous-admissibilité auront lieu aux dates indiquées ci-dessous :

1° Certificat d'histoire de l'art :

Lundi 7 mai. — Composition d'esthétique : 8 heures à 12 heures.

2° Certificat de composition décorative :

Mardi 8 mai. — Etudes d'après les éléments naturels et application à un arrangement décoratif simple : 8 heures à 16 heures.

3° Certificat des sciences annexes et techniques du dessin :

Mercredi 9 mai :

a) Perspective, croquis coté : 8 heures à 10 heures.
Problèmes de perspective : 10 heures à 12 heures.

b) Anatomie . 14 h 30 à 18 h 30.

4° Certificat de dessin :

Jeudi 10 mai. — Etude d'après un moulage en plâtre (durée : 8 heures) : 8 heures à 12 heures, 14 h 30 à 18 h 30.

IX. — *Certificat d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral.*

1° Première partie :

Les épreuves de sous-admissibilité commenceront le mercredi 2 mai 1962.

2° Deuxième partie :

Les épreuves de sous-admissibilité commenceront le lundi 28 mai 1962.

X. — *Diplôme des travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager.*

Les épreuves de sous-admissibilité auront lieu aux dates indiquées ci-dessous :

1° Certificat de composition décorative.

Lundi 28 mai :

Etude documentaire en couleurs d'après nature ou d'après la projection fixe : 8 heures à 12 heures.

Esquisse d'une décoration élémentaire applicable à une technique féminine : 14 heures à 18 heures.

2° Certificat d'économie domestique générale :

Mardi 5 juin :

Composition de sciences appliquées à l'économie domestique générale : 8 heures à 11 heures.

Composition sur l'alimentation humaine : 14 heures à 17 heures.

Mercredi 6 juin :

Composition sur l'hygiène de la vie humaine : 8 heures à 11 heures.

Composition sur les problèmes relatifs à l'habitation urbaine et rurale : 14 heures à 17 heures.

3° Certificat de couture et coupe :

Vendredi 8 juin :

Patron et exécution d'une partie d'un objet de layette ou de lingerie ou d'un vêtement d'enfant : 8 heures à 13 heures.

Epreuve de raccommodage : 15 heures à 17 heures.

Art. 3. — Les Français musulmans d'Algérie bénéficiaires des dispositions de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 susvisée pourront demander à subir une ou deux épreuves facultatives complémentaires sur les matières énumérées en annexe du décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 et sous réserve des incompatibilités prévues à l'article 2 dudit décret ; ces épreuves seront écrites et auront lieu à une date qui sera fixée ultérieurement par arrêté.

Art. 4. — Les candidats aux divers concours de recrutement des enseignements classiques et modernes qui, par suite de leur maintien ou de leur rappel sous les drapeaux, ont été empêchés de se présenter à une ou plusieurs sessions pourront faire l'objet d'une délibération spéciale de la part du jury compétent. Le bénéfice de cette délibération spéciale sera accordé aux candidats dont l'empêchement aura été au minimum de six mois dans les conditions prévues par la circulaire du 31 janvier 1957 (publiée au *Journal officiel* du 6 février 1957) déterminant les modalités d'application du décret du 17 novembre 1956 susvisé.

Art. 5. — Le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 décembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires,
J. CAPELLE.

Composition du conseil d'administration de la Casa de Velazquez.

Par arrêté du 31 novembre 1961, le conseil d'administration de la Casa de Velazquez est constitué comme suit :

A. — Membres de droit.

MM. Capdecomme (Laurent), directeur général de l'enseignement supérieur, président.
Picon (Gaëtan), directeur général des arts et lettres au ministère d'Etat chargé des affaires culturelles, vice-président.
Basdevant (Jean), directeur général des affaires culturelles et techniques au ministère des affaires étrangères.
Hessel (Stéphane), directeur de la coopération avec la Communauté et l'étranger.
Hautecœur (Louis), secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts.
Merlin (Alfred), secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Mireaux (Emile), secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques.
Babin (Jean), recteur de l'académie de Bordeaux.
Papy (Louis), doyen de la faculté des lettres et sciences humaines de Bordeaux.
Terrasse (Henri), directeur de la Casa de Velazquez.
Rosenwald (Jean), contrôleur financier.

B. — Membres désignés.

MM. Ledoux (Frédéric), ingénieur civil des mines.
Babelon (Jean), conservateur en chef du cabinet des médailles.
Bourrel (Vincent), procureur général à la Cour des comptes.
Bataillon (Marcel), administrateur du Collège de France.
Sarrailh (Jean), recteur honoraire de l'académie de Paris.
Renouard (Yves), professeur à la faculté des lettres et sciences humaines de Paris.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 8 novembre 1961, les maîtres de conférences délégués et stagiaires des facultés des sciences des universités dont les noms suivent sont titularisés dans leurs fonctions aux dates ci-dessous mentionnées :

Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

Au 1er octobre 1961.

MM. Laffitte (Marc), chimie.
Sideriades, mathématiques appliquées.
Mandelbrojt (Jacques), physique théorique.
Borel (Fernand), mathématiques M. P. C.
Dussardier (Michel), physiologie animale.

Faculté des sciences d'Alger.

M. Destriau, chimie, au 1er octobre 1961.
Mme Savornin, mathématiques M. G. P., au 1er décembre 1961.
MM. Cachon (Pierre), électronique, au 1er janvier 1962.
Picinbono, physique, au 1er janvier 1962.
David, institut de l'énergie solaire, au 1er janvier 1962.

Faculté des sciences de Bordeaux.

Au 1er octobre 1961.

MM. Baganas, mathématiques.
Lochet (Robert), physique.
Regnier (André), mathématiques.
Valade (Jacques), chimie organique.
Joussot-Dubien, chimie.
Mlle Laffitte, physique M. G. P.

Au 1er décembre 1961.

MM. Petit (Georges), chimie physique.
Roch (Jean), physique.

Faculté des sciences de Caen.

Au 1er octobre 1961.

MM. Legros (Roger), physique.
Gault (François), chimie.
Bernard (Maurice), chimie minérale.
Mlle Demeusy, biologie.
MM. Salmon (Jean), physique (C. S. U. du Mans).
Pinazzi (Christian), chimie (C. S. U. du Mans).
Mollier (Yves), chimie (C. S. U. de Rouen).

Au 1er décembre 1961.

Mme Connes, physique.
M. Kauffmann, microbiologie.

Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.

Au 1er octobre 1961.

Mlle Dondon, chimie, physique.
MM. Saurel, physique.
Vessière, chimie.

Faculté des sciences de Dakar.

Au 1er octobre 1961.

Mlle Ducher, chimie.
MM. Cachan (Pierre), zoologie.
Dars (René), géologie.

Au 1er décembre 1961.

M. Bodard (Marcel), botanique.
Mlle Pares, botanique.

Faculté des sciences de Dijon.

Au 1er octobre 1961.

Mlle Bulard, physiologie végétale.
MM. Fléchon, physique.
Mangin, géologie.

Faculté des sciences de Grenoble.

Au 1er octobre 1961.

MM. Coumes, électronique.
Ducros (Pierre), minéralogie et cristallographie.
Gidon (Paul), géologie et minéralogie (C. S. U. de Chambéry).
Glenat, chimie.
Hacques, calcul numérique.
Pebay-Peroula, physique M. P. C.
Angles-d'Auriac, mécanique.

Faculté des sciences de Lyon.

Au 1er octobre 1961.

Mme Ericson, physique.
Mlle Maitrot, physique.
MM. Chanel, psychophysiologie.
Ginet, zoologie.
Maury, mathématiques.
Michel (Pierre), minéralogie.

Faculté des sciences de Nancy.

Au 1er octobre 1961.

Mme Bastick, chimie (M. P. C., Epinal).
MM. Gudefin, physique.
Horn, physique.
Plan, physique (I. S. I. N.).

Faculté des sciences de Poitiers.

Au 1er octobre 1961.

MM. Thionet, mathématiques.
Luft, chimie systématique.
Dupuis (Jacques), pédologie.
Gargouil, physiologie.
Labeyric, biologie animale (C. S. U. de Tours).
de Fouquet, mécanique industrielle (E. N. S. M. A.).

Faculté des sciences de Rennes.

Au 1er octobre 1961.

MM. Benzecri, mathématiques.
Lang, chimie.
Claustres, botanique.
Mme Odiot, physique.
Mlle Durand (Suzanne), géologie.

M. Sellier, zoobiologie (C. S. U. d'Angers).
Mme Johannin-Gilles, physique (C. S. U. de Brest).
M. Gobin, métallurgie, traitements thermiques (E. N. S. M. de Nantes).

Au 1er décembre 1961.

M. Vivier (Marcel), mathématiques (C. S. U. d'Angers).

Faculté des sciences de Reims.

Au 1er octobre 1961.

MM. Bardolle, chimie.
Guenebaut, chimie.
Laberrigue, physique.
Laurentiaux, géologie.
Saddy, physique.

Faculté des sciences de Strasbourg.

Au 1er octobre 1961.

MM. Chevallier (Pierre), physique.
Danan, physique (C. S. U. de Mulhouse).
Daniel (Emile), physique.
Lapraz, botanique.
Norguet, mathématiques (C. S. U. de Mulhouse).

Au 1er décembre 1961.

M. Baro, physique (C. S. U. de Metz).

Faculté des sciences de Toulouse.

Au 1er octobre 1961.

MM. Beetschen, biologie générale.
Meric, mathématiques appliquées.
Asselineau, chimie biologique.
Lacoste, électrotechnique.

Au 1er février 1962.

M. Cambou, physique.

Au 1er avril 1962.

M. Gerber, mécanique des fluides.

Faculté des sciences de Tananarive.

Au 1er octobre 1961.

MM. Chalopin, physiologie.
Surzur, chimie.

Faculté des sciences de Montpellier.

Au 1er octobre 1961.

MM. Bonnet (Albert), botanique S. P. C. N. (C. S. U. de Perpignan).
Groubert, physique propédeutique.
Demangeon, géologie S. P. C. N. (C. S. U. de Perpignan).
Christol, chimie.

Au 1er décembre 1961.

M. Rouzaud, chimie.

Chacun des intéressés fera l'objet ultérieurement d'un arrêté établissant son classement dans le cadre des maîtres de conférences des facultés des universités.

Enseignement technique.

Par arrêté du 23 novembre 1961, M. Ponsin, inspecteur principal de l'enseignement technique de l'académie de Dijon, est muté d'office, par nécessité de service et sans avancement, dans l'académie de Paris, à compter du 1er décembre 1961 (poste créé).

Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Par arrêté du 29 novembre 1961, M. Dugain (François), maître de recherches de 1er échelon du corps des chercheurs de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour convenances personnelles pour une période d'un an, du 6 décembre 1961 au 5 décembre 1962.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et de radio-électricité de Grenoble en 1961.

Les élèves, par ordre de mérite, dont les noms suivent ont obtenu en 1961 le diplôme d'ingénieur de l'école nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et de radio-électricité de Grenoble :

Option Electrotechnique.

MM. Bon-Mardion (Gilbert).
Candy (Pierre).
Kunz (Armand).
Frank (Claude).
Clement (Gilbert).
Poirier (Yves).
Decharge (Jacques).
Moisson (Bernard).
Gros (Daniel).
Chaffard (Jean-Pierre).
Cochin (Francy).
Giboulet (Louis).
Rafalovitch (Armand).
Michel (François).
Olivier (Jacques).
Caer (Emile).
Laurent (Daniel).
Dorbes (Claude).
Sempé (Bernard).
Freret (Jean-Paul).
Huet (Jean-Claude).
Doidy (Michel).
Jaffres (Joseph).
Beauchataud (Henri).
Berthet (Jean).
Mellac (Dominique).
Laterrade (Guy).
Durand (Gilles).
Hourtoulle (Francys).
Sarrand (Etienne).
Hebert (Pierre).
Loeb (Félix).
Vaussenat (Michel).
Hostalery (Jean).
Haddad (Antoine).
Grison (Gérad).
Mlle Schneider (Agnès).
MM. Vranialis (Jean).
Fernandez (Robert).
Bruant (Jacques).
Lassalle (Jean-Claude).
Mazuer (Jean).
Noailly (Jean).
Djerassi (Henri).
Martin (Pierre).
Faraguet (Claude).
Lami (Michel).
MM. Sagot (Jean-Claude).
Boissard (Daniel).
Freour (André).
Choubley (Emile).
Galy (Pierre).
Dubreuil (Alain-Paul).
Doublier (Bruno).
Quinette (Claude).
Lepetit (André).
Gerard (Alain).
Demoulin (Jacques).
Galiay (Michel).
Guillot (Bernard).
Betin (Michel).
Vialleton (Gérard).
Sumeire (Claude).
Bouthors (René).
Joyeux (René).
Lustman (François).
Toyon (Jacques).
Vallin (Jacques).
Bekkali Mohamed.
Morin (Gérard).
Ledoux (Jean-Claude).
Kalil (Michel).
Bredin (Jean-Pierre).
Meynial (Thierry).
Tourneur (Jacques).
Buu Tho.
Brillac (Philippe).
Perrad (Emile).
Picoche (Claude).
Collotte (Claude).
Rovira (Louis).
Assiouras (Nicolas).
Faudou (Michel).
Bigot (Jacques).
Razavet (Roland).
Isaac (Jean).
Gaiao (Mario).
Guyon (François).
Brunel (Pierre).
Peronnet (Frank).
Pellegrin (Jean-Claude).
Giron (Michel).
Bayet (Bernard).

Option Hydraulique.

MM. Rascalon (Gilbert).
Bourgarel (Michel).
Dekeuster (Jean-Louis).
Doudet (Pierre).
Jambon (Henri).
Tormos (Emile).
Bichet (Robert).
d'Andriesens (Pierre).
Constantin (Jean-Pierre).
Pham Phu Ngo.
Grosjean (Christian).
Heraud (Daniel).
Vachaud (Georges).
Cornu (Gilbert).
MM. Roger (Jean-Louis).
Gasser-Coze (Michel).
Nguyen Van Tuu.
Dubois (Alain).
Bretillon (Michel).
Benblidia Mohamed.
Lecarme (Vincent).
Le Maoult (Michel).
Baudin (Frédéric).
Murat (Daniel).
Lagarde (Marcel).
Kabbaj Abdellatif.
Bordes (Jean-Pierre).
Laraki Mahi.

Option Radio-électricité.

MM. Monge (Jacques).
Delacour (Pierre).
Lajoix (Jacques).
Duniau (Jean).
Pajus (Jean).
Szabo (Imrè).
Mlle Hecht (Anne-Marie).
MM. Boussard (Jean-Claude).
Prieur-Drevon (Michel).
Robert (Jacques).
Paillé (Jean).
MM. Fournier (Michel).
Colombaud (Jean).
Barbaste (Pierre).
Schneider (Daniel).
Grundman (Jacques).
Kerisit (Georges).
Kaplan (Daniel).
Monsallier (Roland).
Guerin (René).
Im Saroeun.
Floch (Christian).

MM. Mazard (Jean).
Frot (Georges).
Bern (Jean-Paul).
Bruneau (Jean-Claude).
Burghelle (Baudouin).
Pomot (Claude).
Theveny (François).
Horusitzky (Zoltan).
MM. Abderrazik (Jamal).
Pinglier (Alain).
Maire (Jacques).
Marec (Guy).
Payen (Jean-Claude).
Kessler (Richard).
Becker (Pierre).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme supérieur d'études commerciales, administratives et financières.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 novembre 1961 :

Page 10577, 2e colonne, dans le titre, au lieu de : « Diplôme d'enseignement commercial supérieur », lire : « Diplôme supérieur d'études commerciales, administratives et financières » ; à la 3e ligne, au lieu de : « Diplôme d'enseignement commercial supérieur », lire : « Diplôme supérieur d'études commerciales, administratives et financières » ; Ecole supérieure de commerce de Clermont-Ferrand, à la 4e ligne, au lieu de : « Fouillade (Marie-Louis) », lire : « Fouillade (Louis) ».

Page 10578, 1re colonne, Ecole supérieure de commerce de Lille, à la 6e ligne, au lieu de : « Binalud (Michel) », lire : « Binauld (Michel) » ; 2e colonne, Ecole supérieure de commerce de Paris, à la 34e ligne, au lieu de : « Scrive (Bertrand de Châtillon (Gonzague) », lire : « Scrive (Bertrand) ; de Châtillon (Gonzague) » ; à la 50e ligne, au lieu de : « Legeron (Jacques) », lire : « Ligeron (Jacques) » ; à la 52e ligne, au lieu de : « Silvy-Lelicois (Jean-François) », lire : « Silvy-Leligois (Jean-François) » ; à la 56e ligne, au lieu de : « de Mony-Payol (Emmanuel) », lire : « de Mony-Pajol (Emmanuel) ».

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 29 novembre 1961 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 novembre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent :

A titre posthume.

Aernoudts (Adrien-Henri-Géry), soldat de 2e classe, 73e régiment d'infanterie, mle 30/593/01594.

Afghain (André-Raymond-Lucien), 2e canonnier, 68e régiment d'artillerie divisionnaire, mle 38/751/02266.

D'Anjou (Yves-Désiré-René), caporal, 36e régiment d'infanterie, mle 31/761/01346.

Ardohain (Jean-Pierre), 1er sapeur, compagnie du génie 88/1, mle 43/640/10962.

Arnoux (Joseph-Antoine), soldat de 2e classe, 227e régiment d'infanterie, mle 28/901/00530.

Badin (Gaston-Jean-Firmin), maréchal des logis, parc de réparation du dépôt d'artillerie n° 303, mle 24/388/00268.

Barbier (Yves), soldat de 2e classe, 25e bataillon médical, mle 41/750/46736.

Baron (Julien-Raymond), soldat de 2e classe, 260e régiment d'infanterie, mle 26/391/00004.

Barron (Jacques), caporal-chef, 2e régiment d'infanterie coloniale, mle 38/751/04132.

Bataille (Bernard-René-Magloire), caporal, bataillon de marche n° 5, mle 44/760/05171.

Batel (Robert-René), soldat de 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 2483, recrutement de Rouen.

Beaugeois (Abel-Charles-Jules), cavalier de 2e classe, 16e groupe de reconnaissance de division d'infanterie, mle 32/591/03246.

Beaumont (Charles-Emilien), caporal, 306e régiment d'infanterie, mle 31/627/01138.

Bechet (Raymond-Germain), chasseur de 2e classe, 44e bataillon de chasseurs à pied, mle 30/391/01436.

Becke (Alphonse), sergent-chef, 110e régiment d'infanterie, mle 31/591/02386.

Bedague (Robert), soldat de 2e classe, 146e régiment d'infanterie, mle 32/622/00003.

Begmann (Louis-Oscar), soldat de 1re classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 30/251/01617.

Bellagamba (Albert), 2e sapeur, 13e bataillon du génie, mle 43/750/37070.

Bellet (Kléber-Albert-Paul), caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, mle 43/590/21736.

Berberian (Mihran), soldat de 1re classe, 89e régiment d'infanterie, mle 40/751/00045.

Berjot (René-Ernest), soldat de 2e classe, 102e régiment d'infanterie de forteresse, mle 31/021/03424.

Bernard (Pierre-Jean-Baptiste-Augustin), soldat de 1re classe, 411e régiment de pionniers, mle 26/597/00580.

Bibou (Justin-Arthur), soldat de 2e classe, bataillon de marche n° 24, mle 43/750/20278.

Billey (Marius-Albert), cavalier de 2e classe, 4e groupe de reconnaissance de division d'infanterie, mle 30/391/00344.

Bisson (Jules-Florimond), 1er canonnier, 77e régiment d'artillerie, mle 23/621/00923.

Blancart (Robert-Alfred), soldat de 2e classe, 124e régiment d'infanterie, mle 31/021/00790.

Blin (René-Alfred-François), sergent, 72e régiment d'infanterie, mle 32/621/01206.

Bocquenet (Aimé-Paul), 2e canonnier, 4e régiment d'artillerie divisionnaire, mle 28/701/00339.

Bodart (Henri-Oscar), sergent-chef, 151e régiment d'infanterie, mle 34/593/00013.

Boistel (Louis), 2e sapeur, 3e régiment du génie, mle 17/591/01312.

Bonnet (Albert-Henri-Joseph), caporal, 73e régiment d'infanterie, mle 32/622/01671.

Borniambuc (Marcel-Georges-Jules), caporal, 41e régiment de mitrailleurs d'infanterie coloniale, mle 31/761/01105.

Bosio (Léon-Vincent-Alfred), soldat de 2e classe, parc d'engins blindés n° 8, mle 27/391/00523.

Bouchart (Noël-Charles), caporal, 127e régiment d'infanterie, mle 31/627/03839.

Bouchez (Jean-Baptiste), soldat de 2e classe, 12e régiment régional de travailleurs, mle 16/591/04922.

Boudvillain (René-Roger-Marie), sergent-chef, bataillon de marche de Belfort, mle 30/901/00018.

Bouly (Louis-Lucien-Camille), adjudant, 4e régiment d'artillerie, mle 25/251/00790.

Bourbier (Raoul-Frédéric), sergent, 51e régiment d'infanterie, mle 32/801/00095.

Bourdon (Georges-Raymond), caporal, 67e régiment d'infanterie, mle 32/601/00847.

Bourienne (Jean-Marie-François), soldat de 2e classe, 334e régiment d'infanterie, mle 38/591/01654.

Bouriez (André-Anatole-Louis), brigadier, 15e compagnie d'instruction, mle 32/593/01247.

Bove (Robert-Louis), 2e sapeur, 8e régiment du génie, mle 25/601/00369.

Boÿaval (Michel-Maurice), sergent-chef, 110e régiment d'infanterie, mle 34/591/04521.

Brajon (Robert-André), caporal, 51e régiment d'infanterie, mle 32/021/01459.

Braud (Marcel-Paul-Félicien), soldat de 2e classe, 44e régiment d'infanterie mle 30/391/00118.

Brebion (Roger-Isidore-Charles), soldat de 2e classe, 80e régiment d'infanterie, mle 31/622/03305.

Brésart (Michel-Albert), sergent-chef, 73e régiment d'infanterie, mle 31/591/00956.

Bresson (Pierre-Marie-Louis-Félix), adjudant, 305e régiment d'artillerie, mle 27/701/00690.

Breyne (Louis-Jules), soldat de 2e classe, 156e régiment d'infanterie, mle 30/591/05020.

Brillon (Léon-Auguste), 2e canonnier, 329e régiment d'artillerie, mle 33/592/00516.

Brogniard (Achille), caporal-chef, régiment de marche du Tchad, 2e bataillon, mle 33/594/00121.

Brun (Jean-Joseph), chasseur de 2e classe, corps franc Pommiès, mle 57/570/05827.

Brun (Marius-Emile), soldat de 2e classe, 428e régiment de pionniers, mle 25/391/00813.

Bucas (Raymond-Julien-Marie), soldat de 2e classe, régiment de marche du Tchad, 2e bataillon, mle 43/750/32334.

Budan (Raymond), sergent, bataillon de marche n° 21, mle 40/751/00975.

Bultel (Jean-Marie), sergent, 4e bataillon de mitrailleurs, mle 31/601/00881.

Burghgraeve (Maurice-Remi-Corneille, cavalier de 2e classe, 8e groupe de reconnaissance de corps d'armée, mle 38/593/00247.

Burtin (Clovis-Elie-Arthur), brigadier-chef, 223e régiment d'artillerie coloniale, mle 28/391/00945.

Cahot (Théodore-Hippolyte), soldat de 2e classe, 36e régiment d'infanterie, mle 32/761/00839.

Cailleux (Robert-Louis-Georges), sergent-chef, 14e régiment de tirailleurs algériens, mle 32/021/02021.

Canazzi (Georges-Philippe), sergent, 1er régiment d'infanterie coloniale, mle 31/761/00420.

Capelle (Guillaume), maréchal des logis chef, 42e régiment d'artillerie divisionnaire, mle 32/627/00965.

Carette (Charles-Ernest), caporal, 73e régiment d'infanterie, mle 30/627/02748.

Carle (Lucien-René-Henri), sergent, 371e régiment d'infanterie, mle 30/901/00913.
Caron (Marcel-Germain-Marceau), maréchal des logis, 158e régiment d'infanterie, mle 32/801/00396.
Carré (Louis-Michel), soldat de 2e classe, 45e régiment d'infanterie, mle 31/021/02613.
Catoire (Gabriel-Jean-Hector), conducteur de 2e classe, 1er escadron du train, mle 30/591/00103.
Catoire (Marcel-Charles-Jules), caporal-chef, 14e compagnie d'ouvriers d'administration, mle 28/607/00450.
Catry (René-Léon-Edouard), caporal, 43e régiment d'infanterie, mle 34/591/04535.
Cauchois (Gustave-Jules), soldat de 2e classe, 36e régiment d'infanterie, mle 31/761/04192.
Cavel (Lucien), conducteur de 2e classe, compagnie autos n° 604, mle 26/808/00861.
Cervolle (Auguste-Charles), soldat de 2e classe, 127e régiment d'infanterie, mle 31/621/00458.
Chambrelent (Louis-André-Joseph), soldat de 2e classe, 67e régiment d'infanterie, mle 32/769/01824.
Chapelle (Raymond), caporal, 74e régiment d'infanterie, mle 32/761/01398.
Charrière (Emile-Paul), chasseur de 2e classe, 42e bataillon de chasseurs à pied, mle 30/701/01537.
Chavey (Louis-Numa-Frédéric), 2e canonnier, 58e régiment d'artillerie, mle 26/901/00937.
Chelstowski (Jean-Georges-Antoine), sergent, 7e régiment d'infanterie, mle 27/901/02033.
Cherquitte (Charles), soldat de 1re classe, 120e régiment d'infanterie, ml 30/021/00398.
Chevalme (Albert-Lucien), soldat de 2e classe, 607e régiment de pionniers, mle 26/701/00697.
Chevrelot (René-François-Célestin), soldat de 2e classe, 260e régiment d'infanterie, mle 27/701/00345.
Chevreux (Pierre-Félicien-Joseph), chasseur de 2e classe, 61e bataillon de chasseurs à pied, mle 27/701/00270.
Chevron (René-Auguste-Adrien-Raphaël), soldat de 1re classe, 93e régiment d'infanterie, mle 38/761/03115.
Choquet (Georges-Eugène), caporal, 3e bataillon de chasseurs à pied, mle 31/801/01492.
Clément (Jean-Simon-Léon), 2e canonnier, 19e régiment d'artillerie divisionnaire, mle 29/391/00850.
Clément (Raymond-Auguste), soldat de 2e classe, 46e régiment d'infanterie, mle 31/021/02160.
Colasse (Georges-Jules), 1er canonnier, 74e régiment d'artillerie, mle 36/021/01467.
Collart (Henri-Jules), soldat de 2e classe, 608e régiment de pionniers, mle 31/592/02562.
Constant (André-Eugène-Charles), soldat de 1re classe, 3e régiment d'infanterie coloniale, mle 30/901/00722.
Constant (Roland-Pierre-Denis-Joseph), soldat de 2e classe, compagnie de quartier général 247/6, mle 36/622/01116
Coquelet (Albert), soldat de 1re classe, 67e régiment d'infanterie, mle 35/021/00570.
Coupel (Henri-Auguste-André), brigadier, 211e régiment d'artillerie, mle 32/761/02531.
Courade (Jean-Dominique-André), sergent-chef, 96e bataillon du génie, mle 42/650/08397.
Courchel (Philogone), soldat de 2e classe, 127e régiment d'infanterie, mle 32/627/04162.
Courdier (Albert-Onésime-Arthur), 2e canonnier, dépôt d'artillerie n° 7, mle 29/251/00200.
Courtalin (Marcel-Louis), soldat de 2e classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 26/701/01084.
Courtefois (Eugène), soldat de 2e classe, 120e régiment d'infanterie, mle 31/021/01874.
Courtejoie (Maurice-Adrien), 1er canonnier, 73e régiment d'artillerie, mle 28/701/00002.
Courtine (Raymond-Louis), chasseur de 2e classe, groupe de commandos de France, mle 43/750/24750.
Cousin (Fernand-Almire), soldat de 1re classe, 33e régiment d'infanterie, mle 32/592/00468.
Cousin (Marcel-André), soldat de 2e classe, 74e régiment d'infanterie, mle 31/761/03362.
Cubiat (Dominique), tirailleur de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 40/641/01764.
Datchary (Alfred-Adrien-Arnaud), 2e canonnier, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 40/641/01552.
Deberdt (Emile-Cornil), soldat de 2e classe, 14e régiment régional de travailleurs, mle 31/593/00656.
Debeve (François), soldat de 2e classe, 3e régiment d'infanterie coloniale, mle 33/592/02582.
Debosschere (Julien), 2e sapeur, 2e régiment du génie, mle 36/591/01562.
Deconinck (Charles-René), soldat de 2e classe, 146e régiment d'infanterie, mle 33/591/03992.
Dedieu (Aimé-Jean-Julien), soldat de 2e classe, 80e régiment d'infanterie, mle 45/820/12247.
Deflenne (Gaston-Olivier-Eugène), maréchal des logis, 103e régiment d'artillerie lourde, mle 31/801/02422.
Deletrain (Albert), soldat de 1re classe, 100e régiment d'infanterie, mle 31/591/06069.
Delhoume (Jacques-Léon-Georges), maréchal des logis, 243e régiment d'artillerie lourde divisionnaire, mle 37/756/00587.
Demade (Auguste-Jean), 2e sapeur, 43e bataillon du génie, mle 32/597/00408.
Demare Rivière (Roger-Bernard-Adolphe), sergent, 67e régiment d'infanterie, mle 32/769/00933.
Demeyer (Roger-Gustave), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie, mle 34/591/06383.
Depauw (Léon), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 389, recrutement de Valenciennes.
Depoortere (Jean-Aimé), chasseur de 2e classe, 38e bataillon de chars, mle 38/621/00130.
Dersigny (Emilien-Louis-Célestin), 1er canonnier, 161e régiment d'artillerie, mle 32/622/00465.
Deruelle (Constant), soldat de 2e classe, 53e bataillon de mitrailleurs motorisés, mle 34/591/02404.
Desenclos (Henri-Albert), 2e canonnier, 42e régiment d'artillerie divisionnaire, mle 37/801/02805.
Devidal (Théophile-Théodore), soldat de 2e classe, 159e régiment d'infanterie alpine, mle 32/260/00083.
Dewitte (Maurice-Joseph), soldat de 2e classe, 214e batterie de défense contre avions, mle 33/591/05306.
Dirand (Marie-Louis-Albert), conducteur de 2e classe, compagnie régulatrice routière n° 4/7, mle 25/701/01013.
Drossart (Maurice-Jules), soldat de 2e classe, 73e régiment d'infanterie, mle 31/593/00712.
Dubois (André-Raoul), sergent-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, mle 39/621/01030.
Dubreucq (Edouard-Georges-Léon-Louis), soldat de 2e classe, 225e régiment d'artillerie, mle 31/593/00330.
Dufay (Thélesphore-Prudent), soldat de 2e classe, 73e régiment d'infanterie, mle 32/622/01927.
Dufrenne (Léon-Arthur-Joseph), 2e canonnier, 101e régiment d'artillerie lourde, mle 32/622/01699.
Dufresne (Léon-Elie-Joseph), soldat de 2e classe, 73e régiment d'infanterie, mle 32/622/00064.
Duhamel (Robert-Eugène-Henri), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie, mle 38/622/01205.
Duhaze (Marcel-Germain), soldat de 2e classe, 51e régiment d'infanterie, mle 37/761/00465.
Duny (Pierre-Louis-Marius-Basile), garde républicain, 1er escadron de la légion de garde républicaine de Paris, mle 43/750/32931.
Dupont (Louis), 2e canonnier, parc d'artillerie de corps d'armée n° 1, 101e compagnie d'ouvriers d'artillerie, mle 34/592/01257.
Dupont (Louis-Gratien), maréchal des logis, 7e régiment de cuirassiers, mle 38/651/00689.
Dupuis (Marcel-Georges), chasseur de 2e classe, 2e régiment de chasseurs parachutistes, mle 43/750/31756.
Duquenne (Paul-Pierre), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie, mle 38/621/00385.
Durand (Jean-Marie), chasseur de 2e classe, 16e bataillon de chasseurs à pied, mle 38/691/01013.
Dussauge (Claudius), soldat de 2e classe, 334e régiment d'infanterie, mle 30/711/01627.
Faidherbe (Henri), soldat de 1re classe, 84e régiment d'infanterie de forteresse, mle 34/594/02566.
Faivre (Charles-Marie-Alexandre), soldat de 2e classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 29/701/00198.
Faivre (Louis-Alfred-Paul), soldat de 2e classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 29/701/00385.
Faivre (Paul-Achille), 2e canonnier, 91e régiment d'artillerie, mle 26/701/01285.
Farssac (Edmond-Louis), caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 40/641/03483.
Fatoux (André-Hyacinthe-Joseph), 2e canonnier, 308e régiment d'artillerie, mle 32/621/00903.
Flinois (Georges-Florimond), soldat de 2e classe, 127e régiment d'infanterie, mle 31/594/02353.
Forçard (Raymond-Georges), soldat de 2e classe, 89e régiment d'infanterie, mle 34/594/03432.
Fourdraine (René-Gaston), caporal-chef, 2e régiment du génie, mle 33/592/00791.
Fourquet (François-Eugène), chasseur de 2e classe, 25e bataillon de chars, mle 31/622/02586.
Gainet (Eugène-André-Lucien), caporal, 428e régiment de pionniers, mle 25/901/00433.
Galand (Raymond), caporal-chef, 80e régiment d'infanterie, mle 38/627/01991.
Galard (Henri-Marceau-Kléber), zouave de 2e classe, 4e régiment de zouaves, mle 39/593/01266.

Gauchy (Gilbert-Emile), soldat de 2e classe, 3e bataillon de choc, mle 43/750/28899.
Gauthier (Roger-François-Antoine), 2e canonnier, 156e régiment d'artillerie, mle 38/753/02117.
Geffroy (Robert-Angel), soldat de 1re classe, régiment de marche du Tchad, mle 40/752/04514.
Genge (François), soldat de 2e classe, 39e régiment d'infanterie, mle 39/594/02040.
Ghirardello (Ercole-Emile), soldat de 1re classe, 1er régiment d'infanterie, mle 42/180/07167.
Glatigny (Marcel-Saturnin-Robert), sergent, 110e régiment d'infanterie, mle 36/761/01821.
Godard (René-Eugène), sergent, 14e régiment de zouaves, mle 30/597/01017.
Goslin (Georges-Louis), brigadier, 19e groupe de reconnaissance de corps d'armée, mle 32/622/03761.
Goux (Marcel), soldat de 2e classe, 86e régiment d'infanterie, mle 28/391/00271.
Grandclément (Clovis), sergent, 11e régiment de zouaves, mle 26/391/01485.
Grandin (Marceau-Léonce), soldat de 2e classe, 124e régiment d'infanterie, mle 28/027/00024.
Grimonpont (Léon-Rémi), tirailleur de 1re classe, 13e régiment de tirailleurs algériens, mle 34/591/04606.
Gruel (Paul-Georges), sergent, 91e régiment d'infanterie, mle 36/761/01615.
Gruson (Marcel-Armand), soldat de 2e classe, 37e régiment d'infanterie de forteresse, mle 33/591/00956.
Guéant (Kléber-Edmond-Omer), dragon de 2e classe, 31e régiment de dragons, mle 34/621/00410.
Guilhuy (Marcel-André), soldat de 2e classe, 67e régiment d'infanterie, mle 34/592/00823.
Guilledroit (Jean-Etienne-François), sergent, 67e régiment d'infanterie, mle 36/021/00896.
Hautecœur (Narcisse-Louis-Léon), chasseur de 2e classe, 16e demi-brigade de chasseurs alpins, mle 39/621/00513.
Hennart (André-Joseph), sergent-chef, 127e régiment d'infanterie, mle 34/591/06158.
Hennebelle (Emile), caporal-chef, 155e régiment d'infanterie de forteresse, mle 34/627/27/01539.
Hequet (Georges-Auguste-Rémi), garde (sergent-chef à titre temporaire), 18e goum marocain, mle 37/622/02157.
Herber (Cyrille-Auguste), soldat de 2e classe, 54e régiment d'infanterie de forteresse, mle 36/591/00222.
Himpens (Julien-Edouard), soldat de 2e classe, 52e bataillon de mitrailleurs motorisés, mle 34/591/00562.
Hourcade (Henri), sergent-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale, mle 40/641/02546.
Huant (André-Juvénal-Alfred), caporal, 84e régiment d'infanterie de forteresse, mle 33/597/01567.
Hunsinger (Michel-Léon-Roland), sergent, 64e bataillon de chasseurs alpins, mle 37/754/01499.
Hutse (Gilbert-Henri), soldat de 2e classe, 51e régiment d'infanterie, mle 36/601/01378.
Jacquet (Jean-Joseph-André), soldat de 2e classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 28/701/00853.
Jannin (Célestin-Ernest), soldat de 1re classe, 43e régiment d'infanterie, mle 34/627/01232.
Jaragoyhen (Jean-Pierre), légionnaire de 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, mle 42/640/10718.
Jeanneaux (Fernand-Louis-Georges), soldat de 1re classe, 428e régiment de pionniers, mle 25/391/01153.
Jourdheuil (Jean-Célestin), sergent, 109e régiment d'infanterie, mle 27/701/00243.
Jumel (Robert-Narcisse-Léon), soldat de 2e classe, 33e régiment d'infanterie, mle 39/621/00532.
Kaczmarek (François), caporal-chef, 9e régiment de zouaves, mle 39/594/02638.
Kieken (Fleury-Clément), sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, mle 36/593/00342.
Knockaert (Emile), brigadier, 151e régiment d'artillerie de forteresse, mle 33/591/01322.
Konyn (Simon), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 41/750/46982.
Lacoste (Paul-Désiré-Charles), soldat de 2e classe, 54e régiment d'infanterie, mle 34/594/03956.
Lacraberie (Jean-Pierre), sergent, 15e régiment de tirailleurs algériens, mle 38/651/00335.
Ladent (Lucien-Oscar), 1er canonnier, 26e régiment d'artillerie, mle 34/594/02436.
Laffargue (Robert-Jean-Germain), soldat de 2e classe, corps franc Pommiès, mle 46/310/24083.
Lafile (Albert-André), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 40/601/03647.
Lagache (Roger-Marcel-Marie), sergent, 43e régiment d'infanterie, mle 34/591/06174.
Lahoun (René-Etienne), chasseur de 1re classe, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 42/640/15584.
Lalanne (Jean-Léon-Laurent), tirailleur de 2e classe, 2e régiment de tirailleurs marocains, mle 32/641/00482.
Lamboley (Ernest-Paul), soldat de 2e classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 27/701/00866.
Lamboley (Germain-Arthur), soldat de 2e classe, 7e régiment d'infanterie, mle 27/701/01251.
Lamboley (Jules-Albin), sapeur de 2e classe, compagnie de sapeurs mineurs n° 37/2 de la 1re division légère mécanique, mle 27/701/01241.
Lanternier (Jean), sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 42/640/09604.
Lapie (René-Robert), soldat de 2e classe, bataillon de commandement n° 13, mle 41/750/46664.
Laroyenne (Pierre-Aimé-Marie), sergent, 2e bataillon de chasseurs à pied, mle 25/701/00865.
Larrieu (René-Augustin-François), sergent, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 41/640/13949.
Larue (André-Louis), brigadier, compagnie du train n° 327/6 de la 1re division légère mécanique, mle 34/754/05165.
Larvido (Pierre), 2e canonnier, 1/62e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 42/640/10774.
Lasserre (Edouard-Marie-François), brigadier, 1er régiment de cuirassiers, mle 41/640/13886.
Laurent (Florimond-Jules-Désiré), caporal, 2e régiment d'infanterie coloniale, mle 39/594/01213.
Laurent (Henri-Gustave), 2e canonnier, 73e régiment d'artillerie, mle 26/701/00458.
Leclercq (Jean-Baptiste), soldat de 1re classe, 52e bataillon de mitrailleurs motorisés, mle 34/591/05123.
Leclercq (Octave), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie, mle 38/627/00757.
Lefaure (René-Maurice), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger d'infanterie, mle 41/750/21232.
Lefebvre (Paul-Jules-Emile), 2e canonnier, 40e régiment d'artillerie nord-africain, mle 31/622/00022.
Lefebvre (Robert-Marcel), 2e canonnier, 329e régiment d'artillerie, mle 37/761/01270.
Lefort (Philippe-Pierre-Constant), brigadier-chef, 2e régiment de spahis marocains, mle 32/622/02987.
Legasse (Jacques-Yves-Roger), légionnaire de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 40/641/00943.
Legouy (Jacques-Joseph-Jean-Marie), chasseur de 2e classe, 501e régiment de chars de combat, mle 43/750/22039.
Legru (Alexandre), soldat de 1re classe, 53e bataillon de mitrailleurs motorisés, mle 34/621/00048.
Lembeye-Higue (Joseph-Albert), soldat de 2e classe, régiment de marche du Tchad, mle 40/641/03093.
Le Pennuen (François-Albert), 2e sapeur, compagnie du génie 96/4, mle 41/750/50467.
Leplat (Léon-Albert), soldat de 2e classe, 3e bataillon de mitrailleurs, mle 33/591/05341.
Leprêtre (Marcel-Jules), soldat de 2e classe, 404e régiment d'artillerie de défense contre avions, mle 33/592/00680.
Leterme (Maurice), soldat de 2e classe, 127e régiment d'infanterie, mle 36/594/00570.
Leveugle (Joseph-Henri), caporal, 100e régiment d'infanterie, mle 36/591/01440.
Lombard (Robert-Ernest), soldat de 2e classe, 72e régiment d'infanterie, mle 32/801/02026.
Lonchampt (Joseph-Emile-Chérubin), soldat de 1re classe, centre d'instruction divisionnaire n° 14, mle 27/251/00448.
Lorioz (Luc-Joseph-Armand), soldat de 2e classe, 607e régiment de pionniers, mle 26/701/01105.
Maire (Joseph-François-Alphonse), chasseur de 2e classe, 26e bataillon de chasseurs à pied, mle 28/251/01494.
Mairot (Pierre-Fernand), caporal, 49e bataillon de chars, mle 29/901/00468.
Marchant (Charles-Henri), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 33/592/00360.
Marchellier (Eugène), soldat de 2e classe, 127e régiment d'infanterie, mle 32/021/01065.
Marlier (Martial-Aurélien-Edouard), chasseur de 2e classe, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 40/021/01664.
Marthey (Amédée-Jules), 1er sapeur, compagnie de sapeurs-mineurs n° 19/1, mle 27/251/00723.
Marynissen (Godefroy-Aloïs-Marie-Georges), soldat de 2e classe, 100e régiment d'infanterie, mle 32/591/02270.
Mascot (Pierre-Alphonse), 2e sapeur, compagnie de sapeurs-télégraphistes n° 102/81, mle 32/622/02647.
Massy (Daniel-Gaston), caporal, 151e régiment d'infanterie, mle 36/592/00820.
Mataczynsky (Alphonse), soldat de 2e classe, 33e régiment d'infanterie, mle 34/594/03191.
Mauvais (Léon-Paul-Eugène), sergent, 3e régiment de tirailleurs marocains, mle 29/901/00694.

Mazières (Maurice), soldat de 2e classe, compagnie d'exploitation des transmissions n° 907, mle 40/161/00675.
Mazingue (Emile-Joseph), 2e canonnier, 103e régiment d'artillerie lourde, mle 34/621/00201.
Mendiburu (Valentin), caporal-chef, 22e bataillon de marche nord-africain, le 43/640/11360.
Mendive (Joachin-Santiago), chasseur de 2e classe, 11e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 41/640/15201.
Meresse (Ernest), soldat de 2e classe, 127e régiment d'infanterie, mle 33/592/02513.
Michelet (Emile-Pierre), chasseur de 2e classe, 68e bataillon de chasseurs à pied, mle 29/391/01184.
Millescamps (Jean-André), sergent, régiment de marche du Tchad, 2e bataillon, mle 32/593/00257.
Mismacq (Georges-Aimé), dragon de 2e classe, 4e régiment de dragons portés, mle 36/601/01242.
Moine (Edmond-Albert), adjudant, 317e régiment d'infanterie, mle 28/901/01350.
Monfray (Marcel-Juste-Yves), soldat de 2e classe, 129e régiment d'infanterie, mle 36/761/00699.
Mousseigne (Jean-Marie-René), tirailleur de 2e classe, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 41/640/14961.
Munnier (Henri-Emile), soldat de 1re classe, 41e régiment de mitrailleurs d'infanterie coloniale, mle 27/901/01361.
Neveu (Georges-Marcel), maréchal des logis chef, 4e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 37/721/00237.
Offe (Jean-Joseph), soldat de 2e classe, 110e régiment d'infanterie, mle 36/627/00180.
Orus (Cyprien-Joseph), soldat de 2e classe, 1er bataillon de Toulouse, mle 44/450/08475.
Oudot (André-Ulysse-Joseph), 2e canonnier, 91e régiment d'artillerie, mle 26/251/01648.
Oyhereguy (Albert), sergent, 6e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 43/640/08143.
Paget (Maxime-Eugène-Elisée), soldat de 2e classe, 260e régiment d'infanterie, mle 30/391/00079.
Pardies (Clément), tirailleur de 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, mle 43/640/11398.
Parisel (Marcel-Henri-Louis), soldat de 1re classe, 235e régiment d'infanterie, mle 28/701/01005.
Passade (Lucien-Maurice), brigadier-chef, régiment d'artillerie coloniale du Levant, mle 42/650/09248.
Pelletier (Louis-Gaston-Jean), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, mle 40/601/03726.
Pernot (Lucien), 2e canonnier, 89e régiment d'artillerie, mle 29/391/00323.
Pesquet (Raymond-Paul-Jean), sergent, 74e régiment d'infanterie, mle 32/761/01784.
Petiot (Roger-Charles-Emile), soldat de 2e classe, 260e régiment d'infanterie, mle 30/251/02174.
Pillain (Lucien-Louis-Auguste), soldat de 2e classe, 110e régiment d'infanterie, mle 32/622/04034.
Ponard (Raoul-Elie), soldat de 2e classe, 44e régiment d'infanterie, mle 30/391/00625.
Popesco (Vintila), maréchal des logis, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1944, mle LM 1925 BCR/ETR.
Potier (André-Joseph), 2e canonnier, 103e régiment d'artillerie lourde, mle 38/593/00146.
Pouillard (Cyrille-Maurice), 1er canonnier, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 43/020/11020.
Poulet (André-Ernest), soldat de 2e classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 27/701/00633.
Poupon (Emile-Louis-Alexandre), soldat de 2e classe, 44e régiment d'infanterie, mle 30/391/00107.
Prévost (René-Georges-Emile), soldat de 2e classe, 73e régiment d'infanterie, mle 32/622/03440.
Prieur (Maxime-Luc), soldat de 2e classe, 242e régiment d'infanterie de forteresse, mle 28/701/01008.
Quaranta (Jean-Pierre-Jules), soldat de 2e classe, 21e régiment d'infanterie, mle 30/701/01720.
Rebrassier (Camille-Lucien), soldat de 2e classe, 608e régiment de pionniers, mle 26/901/01817.
Remondet (René-Marcel), chasseur de 2e classe, 44e bataillon de chasseurs à pied, mle 30/391/01220.
Rémy (Robert-Etienne), soldat de 2e classe, 83e régiment d'infanterie, mle 30/021/02169.
Renault (Robert-Jules-Henri), sergent-chef, 39e régiment d'infanterie, mle 31/761/03663.
Rey-Pédéhau (René-Gustave), 2e canonnier, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 41/640/14181.
Richard (Charles-Auguste), brigadier, 103e groupe d'observation d'artillerie, mle 26/901/01093.
Richard (Eugène), soldat de 2e classe, 65e régiment d'infanterie, mle 30/901/00151.
Rilly (Georges-Henry), soldat de 2e classe, 5e bataillon de choc, mle 43/750/30593.
Rognon (Gilbert-Léon), soldat de 2e classe, 36e bataillon de chars, mle 28/251/00042.
Roseau (Charles-Florent), 2e canonnier, 309e régiment d'artillerie, mle 31/591/00710.
Rousselet (Georges-Gustave), soldat de 2e classe, 97e régiment d'infanterie alpine, mle 30/251/01370.
Rousset (Jean-André-Gabriel), soldat de 2e classe, 38e régiment d'infanterie, mle 45/820/23722.
Rouzet (Lucien-Edmond), soldat de 2e classe, 49e régiment d'infanterie, mle 43/310/13845.
Roy (Jean-Louis), sergent-chef, 24e régiment de tirailleurs tunisiens, mle 29/701/00057.
Sallaberry (Pierre), spahi de 2e classe, 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance, mle 40/641/01819.
Sambon (Georges-Robert-Yvon), 2e canonnier, 76e régiment d'artillerie, mle 38/627/00403.
Sarthou (Jean-Laurent), caporal, 1er régiment de zouaves, mle 42/640/11121.
Sergas (Roméo-Mattio-Georgio), zouave de 2e classe, 3e régiment de zouaves, mle 39/821/00186.
Taillez (Henri-Jules-Alexandre), 2e canonnier, 221e régiment d'artillerie coloniale lourde divisionnaire, mle 39/627/04249.
Tallet (Pierre-Marie-Félix), soldat de 2e classe, 35e régiment d'infanterie, mle 28/901/00676.
Thibaud (Charles-Noë), chasseur de 2e classe, 71e bataillon de chasseurs à pied, mle 30/391/00408.
Tisnes (André-Lucien-Cyprien), caporal-chef, corps franc Pommiès, mle 40/651/00263.
Touril (Adolphe), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie, mle 37/594/00801.
Touze (René-Léon-Edmond), soldat de 2e classe, 25e bataillon de chars, mle 37/761/02189.
Trounday (Pierre), soldat de 2e classe, 107e régiment d'infanterie, mle 38/641/01328.
Vandebeulque (Gustave-Paul-Georges), soldat de 1re classe, 90e bataillon de chasseurs à pied, mle 30/591/04960.
Vejux (Marcel-Alphonse-Joseph), soldat de 2e classe, 109e régiment d'infanterie, mle 27/701/01145.
Vignaud (Joseph-Louis), soldat de 2e classe, 107e régiment d'infanterie, mle 32/161/01982.
Viotte (Fernand-Elie-Juste-Irénée), sergent-chef, 27e régiment de tirailleurs algériens, mle 28/251/01571.
Visignol (Daniel), soldat de 2e classe, 332e régiment d'infanterie, mle 30/801/01910.
Wimmer (René), brigadier-chef, 305e régiment d'artillerie, mle 28/901/01228.
Bouget (Jean-Fleury), soldat de 1re classe, 201e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 671, recrutement de Saint-Etienne.
Dransart (Maurice-Paul), soldat de 2e classe, 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 546, recrutement d'Arras.
Limousin (Georges-Louis), brigadier, 12e régiment de cuirassiers, classe 1914, mle 1602, recrutement de la Seine (1er bureau).
Marie (Alfred-Alzère), soldat de 2e classe, 4e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 36, recrutement de Falaise.
Mouvet (Achille), soldat de 2e classe, 4e régiment de cuirassiers, classe 1907, mle 1382, recrutement d'Avesnes.
Vairé (Joseph-François), 2e canonnier, 37e régiment d'artillerie, mle 11/851/01055.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-1359 du 12 décembre 1961 relatif à la rémunération du rapporteur général et du secrétaire de la commission d'études fiscales prévue par l'article 2 de la loi de finances pour 1961.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme fiscale des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires ;

Vu la loi n° 60-1384 du 23 décembre 1960 portant loi de finances pour 1961, et notamment son article 2 (V) ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Une indemnité forfaitaire est allouée au rapporteur général et au secrétaire de la commission d'études fiscales prévue au paragraphe V de l'article 2 de la loi précitée du 23 décembre 1960 en rémunération des travaux qu'ils ont effectués pour son compte.

Le taux de cette indemnité est fixé à 1.000 NF pour le rapporteur général et à 500 NF pour le secrétaire.

Cette indemnité est exclusive de toute autre rémunération pour ces mêmes fonctions.

Art. 2. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-1360 du 12 décembre 1961 relatif à l'intégration dans les cadres métropolitains des fonctionnaires des catégories A, B et C du service de la topographie et de l'organisation foncière d'Algérie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, du ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 58-1048 du 5 novembre 1958 relative à la fusion entre cadres algériens et cadres métropolitains de fonctionnaires, complétée par l'ordonnance n° 59-111 du 7 janvier 1959, ensemble le décret n° 59-131 du 7 janvier 1959 portant règlement d'administration publique pris pour son application ;

Vu l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 715 du 23 mars 1943, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des cadres et au statut des fonctionnaires du service du cadastre ;

Vu le décret n° 50-213 du 6 février 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut provisoire des corps des agents principaux et agents de constatation ou d'assiette des administrations relevant de la direction générale des impôts, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le décret n° 52-87 du 15 janvier 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles transitoires de recrutement et des conditions provisoires de stage des techniciens stagiaires du cadastre ;

Vu le décret n° 57-986 du 30 août 1957 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des personnels de la catégorie A des services extérieurs de la direction générale des impôts ;

Vu le décret n° 60-803 du 28 juillet 1960 portant statut particulier des personnels de la catégorie A des services extérieurs du cadastre ;

Vu l'arrêté n° 226 du 3 février 1949 portant organisation du service de la topographie et de l'organisation foncière d'Algérie, ensemble le règlement du même jour y annexé organisant les cadres départementaux de ce service ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1951 portant statut particulier des techniciens géomètres du service de la topographie et de l'organisation foncière, complété par l'arrêté du 7 juin 1956 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 1953 portant statut particulier des directeurs départementaux du service de la topographie et de l'organisation foncière ;

Vu l'arrêté du 1er juin 1957 portant statut particulier des directeurs départementaux adjoints de la topographie et de l'organisation foncière ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les fonctionnaires des catégories A, B et C du service de la topographie et de l'organisation foncière d'Algérie sont intégrés, au 1er janvier 1961 ou à la date de leur recrutement si celle-ci est postérieure, dans les cadres correspondants métropolitains selon le tableau de concordance ci-après :

CORPS D'ORIGINE	CORPS DE RATTACHEMENT
Service de la topographie et de l'organisation foncière.	*Service du cadastre.*
Catégorie A.	Catégorie A.
Directeur départemental, directeur départemental adjoint, inspecteur principal, ingénieur topographe principal, ingénieur topographe.	Directeur technique régional, directeur adjoint, inspecteur principal, inspecteur central, inspecteur.
Catégorie B.	Catégorie B.
Commissaire enquêteur, technicien géomètre principal et technicien géomètre, sous-chef de bureau, dessinateur topographe.	Technicien principal et technicien (géomètre ou dessinateur).
Catégorie C.	Catégorie C.
Calculateur dessinateur.	Agent de constatation.

Toutefois, sur leur demande, les personnels appartenant à la catégorie A du service de la topographie et de l'organisation foncière peuvent être intégrés dans le corps des personnels de catégorie A des services extérieurs de la direction générale des impôts.

De même et dans les mêmes conditions, les commissaires enquêteurs peuvent être intégrés dans le corps des contrôleurs et contrôleurs principaux des services extérieurs de la direction générale des impôts.

Art. 2. — Les fonctionnaires visés à l'article 1er ci-dessus sont intégrés dans les corps métropolitains correspondants dans les conditions prévues aux alinéas 3 et 5 de l'article 1er du décret du 7 janvier 1959 précité.

Art. 3. — Lorsque l'intégration aura pour effet d'attribuer aux intéressés un traitement inférieur à celui qu'ils possédaient antérieurement, une indemnité compensatrice leur sera allouée. Un arrêté du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes et du ministre des finances et des affaires économiques fixera les modalités de calcul et de résorption de cette indemnité.

Art. 4. — Les fonctionnaires intégrés dans les corps métropolitains en application du présent décret sont soumis aux dispositions statutaires régissant ces corps, sous réserve toutefois des dispositions de l'article 2 du décret n° 59-131 du 7 janvier 1959.

Art. 5. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 12 décembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-1361 du 12 décembre 1961 modifiant le décret n° 59-648 du 15 mai 1959 relatif aux indemnités allouées aux agents des douanes autorisés à utiliser des chiens pour la répression de la contrebande.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites ;

Vu l'article 10 du décret du 20 mars 1926 relatif aux indemnités allouées aux agents des douanes autorisés à utiliser des chiens pour la répression de la contrebande, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié, et notamment les décrets n° 53-1301 du 30 décembre 1953 et n° 59-648 du 15 mai 1959 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les taux mensuels figurant à l'article 1er du décret n° 59-648 du 15 mai 1959 susvisé sont modifiés comme suit :

« 1° 32,50 NF en cas d'admission provisoire ;
« 2° 52 NF en cas d'admission définitive ».

Art. 2. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1961 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Affectation définitive au secrétariat d'Etat aux finances d'un immeuble sis à Auch (Gers).

Par arrêté du 4 décembre 1961, est affecté, à titre définitif, au secrétariat d'Etat aux finances (direction générale des impôts) en vue de la réinstallation de la recette centrale urbaine et de l'inspection centrale des contributions indirectes ainsi que du secrétariat de la réunion des directeurs à Auch (Gers), le deuxième étage de l'immeuble sis dans cette ville, 12, rue d'Etigny.

Transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par arrêté du 4 décembre 1961, est approuvé, dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la Mutuelle régionale agricole de Chartres, dont le siège social est à Chartres, 6 *bis*, boulevard de la Courtille, de la totalité du portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, de la société d'assurances La Mutuelle du Perche, dont le siège social est à Chartres, 6 *bis*, boulevard de la Courtille.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 9 décembre 1961, les secrétaires d'administration des cadres chérifiens dont les noms suivent sont intégrés pour ordre et titularisés dans le cadre des secrétaires d'administration de l'administration centrale des finances dans les conditions et aux dates ci-après :

Secrétaire d'administration de classe principale, 1er échelon.

M. Rezette (Robert), à compter du 15 août 1957 (ancienneté du 1er juillet 1957).

Secrétaire d'administration de classe normale, 5e échelon.

M. Rossi (Joseph), à compter du 1er juillet 1957 (ancienneté du 19 septembre 1955).

Secrétaire d'administration de classe normale, 3e échelon.

Mlle Maillot (Monique), à compter du 1er juillet 1957 (ancienneté du 1er mai 1956 + 9 mois 7 jours reliquat S. M.).

M. Simon (Roger), à compter du 1er juillet 1957 (ancienneté du 1er juillet 1956 + 9 mois reliquat S. M.).

Les intégrations pour ordre prononcées ci-dessus vaudront intégration effective à la date d'affectation des intéressés dans un emploi de l'administration centrale des finances.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Année 1957.

Secrétaire d'administration de classe normale de 5e échelon proposé pour la classe principale, 1er échelon :

M. Rossi (Joseph).

PROMOTION

Par arrêté du 9 décembre 1961, M. Rossi (Joseph), secrétaire d'administration de classe normale, 5e échelon, de l'administration centrale des finances (Maroc), est promu au grade de secrétaire d'administration de classe principale, 1er échelon. Le présent arrêté a effet du 19 septembre 1957.

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 24 novembre 1961, M. Alacchi (Edouard), administrateur civil de 1re classe au ministère des finances et des affaires économiques (direction générale des douanes et droits indirects), nommé délégué aux affaires économiques à la Réunion par arrêté du 27 janvier 1960, est chargé à titre provisoire des fonctions de directeur départemental du service des enquêtes économiques dans ce département.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 61-1363 du 12 décembre 1961 portant suppression et création d'emplois et relatif aux effectifs d'assistantes de service social au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile).

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi n° 55-402 du 9 avril 1955 portant titularisation des assistants, assistantes et auxiliaires de service social appartenant aux administrations de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat et créant un cadre spécial d'adjoints d'hygiène sociale et universitaire relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, et notamment son article 1er ;

Vu l'ordonnance n° 51-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59-1182 du 19 octobre 1959 portant règlement d'administration publique relatif au statut des assistants, assistantes et auxiliaires de service social appartenant aux administrations de l'Etat et aux services extérieurs qui en dépendent ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les effectifs d'assistantes de service social affectées à des tâches permanentes dans les services relevant du secrétariat général à l'aviation civile à la date du 9 avril 1955 sont fixés comme suit :

Assistante sociale chef : 1.
Assistantes sociales : 5.

Art. 2. — Sont supprimés au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile) :

Un emploi d'assistante sociale chef contractuelle.
Six emplois d'assistante sociale contractuelle.
Un emploi d'agent contractuel de 3e catégorie.

Art. 3. — Sont créés au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile) :

Un emploi d'assistante sociale chef.
Un emploi d'assistante sociale principale.
Cinq emplois d'assistance sociale.

Art. 4. — Les modifications d'effectifs prévues aux articles 2 et 3 prennent effet à compter du 21 octobre 1959.

Art. 5. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de sous-chefs de service administratif des services techniques et extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile.

Le ministre des travaux pulbics et des transports,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 fixant le statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 61-1212 du 2 novembre 1961 portant règlement d'administration publique relatif au statut du personnel administratif supérieur des services techniques et extérieurs du ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile) ;

Vu l'arrêté en date du 13 novembre 1961 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de sous-chefs de service administratif des services techniques et extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile,

Arrête :

Art. 1er. — Le concours prévu par l'arrêté du 13 novembre 1961 pour le recrutement de six sous-chefs de service administratif stagiaires des services techniques et extérieurs du ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile) s'ouvrira le 19 décembre 1961.

Art. 2. — Les épreuves écrites auront lieu les 19 et 20 décembre 1961 à Paris et dans les centres qui seront ouverts ultérieurement si le nombre de candidats le justifie.

Les épreuves orales auront lieu à Paris.

Art. 3. — La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par le ministre des travaux publics et des transports. Les intéressés seront convoqués individuellement pour subir les épreuves. Toutefois, le défaut de réception, par eux, des convocations n'engagera en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1961.

Pour le ministre des travaux publics et des transports et par délégation :

Le secrétaire général à l'aviation civile,
PAUL MORONI.

Travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclarations d'utilité publique).

Par arrêté du 7 décembre 1961, est autorisé et déclaré d'utilité publique l'aménagement du carrefour de la route nationale n° 352 et du C. D. n° 146, dit « des Quatre-Cantons », sur le territoire des communes d'Ascq, Lézennes, Lesquin et Sainghin-en-Mélantois, conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Aviation civile.

Par arrêté en date du 4 décembre 1961, sont nommés élèves ingénieurs des travaux météorologiques à compter du 2 octobre 1961 :

MM. Barde (Jacques), Bettan (André), Bouby (Gérard), Deblaere (Jean-Claude), Faisant (Jacques), Herouard (Jean), Lorendeaux (Pierre), Madrid (Roger), Neau (François), Oger (Hubert), Olivieri (Jean), Pascal (René), Perrier (Michel), Selles (André), Simonet (Paul), Thillet (Jean-Jacques), Villain (Jacky).

Par arrêté en date du 4 décembre 1961, sont nommés ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 4e classe et titularisés dans le grade correspondant :

A compter du 13 janvier 1961 : M. Creac'h (Jean).

A compter du 5 octobre 1961 : MM. Burban (Alain), Chopy (Jean-Louis), Finaud (Lucien), Fons (Claude), Hamon (Jean), Jolys (Michel), Nicoloff (Jean), Pallier (Jean-Pierre).

Une bonification d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 2 mois 7 jours, utilisable pour l'avancement dans le corps des ingénieurs des travaux météorologiques, est attribuée à M. Creac'h (Jean).

Institut géographique national.

Par arrêté du 8 décembre 1961, M. Delhomme (François-Marcel-Elie), ingénieur en chef géographe de classe normale, 4e échelon, à l'institut géographique national, est placé dans la position de disponibilité pour une période de trois ans à compter du 1er novembre 1961.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 22 septembre 1961, M. Fonkenell (Jean), ingénieur des ponts et chaussées (2e classe, 4e échelon) en service détaché auprès de la délégation générale en Algérie, a été réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et placé en service détaché du 1er avril 1958 au 31 mars 1961 et du 1er avril 1961 au 31 mars 1964 auprès de l'Organisation commune des régions sahariennes afin d'être chargé de l'arrondissement du Sahara oriental.

Par arrêté du 14 octobre 1961, M. Filippi (Pierre), ingénieur des ponts et chaussées (2e classe, 7e échelon), inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été placé, pour compter du 1er octobre 1961, en service détaché pour une période de deux ans, éventuellement renouvelable, auprès de l'établissement public pour l'aménagement de la région de la Défense, afin d'être chargé de la division des travaux d'ouvrages d'art et de voirie nationale.

Par arrêté du 30 novembre 1961, M. Desbazeille, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Compiègne, a été chargé, pour compter du 16 décembre 1961, du service des ponts et chaussées du Calvados, à Caen, en remplacement de M. Jouveneaux, admis à faire valoir ses droits à la retraite

---

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-1285 portant application pour la campagne 1961 des dispositions des articles 5 et 15 du décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin et modifiant l'article 11 de ce décret.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1961, page 11090, article 4, 2e ligne :

Au lieu de :

« ... tel qu'il résulte de l'article 1er ci-dessus... »,

Lire :

« ... tel qu'il résulte de l'article 2 ci-dessus... »

Enseignement vétérinaire.

Par arrêté en date du 24 octobre 1961, M. Flachat (Charles-Francisque), chef de travaux agrégé des écoles nationales vétérinaires à l'école nationale vétérinaire de Lyon, a été nommé maître de conférences attaché à la chaire d'hygiène et industrie des aliments d'origine animale de l'école nationale vétérinaire de Lyon, à compter du 28 septembre 1961.

Par arrêté en date du 10 novembre 1961, M. Froget (Joseph-Jean), chef de travaux agrégé des écoles nationales vétérinaires à l'école nationale vétérinaire d'Alfort, a été nommé maître de conférences attaché à la chaire de zootechnie et économie rurale de l'école nationale vétérinaire de Lyon, à compter du 11 octobre 1961.

Par arrêté en date du 22 novembre 1961, M. Faliu (Louis-Albert-Edouard), chef de travaux agrégé des écoles nationales vétérinaires à l'école nationale vétérinaire de Lyon, a été nommé maître de conférences attaché à la chaire d'alimentation de l'école nationale vétérinaire de Toulouse, à compter du 21 octobre 1961.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Complément de l'arrêté du 13 mai 1952 relatif à l'application à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales.

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales ;

Vu l'arrêté du 13 mai 1952 relatif à l'application à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950,

Arrêtent :

Art. 1er. — La liste des fonctionnaires titulaires occupant régulièrement des emplois permanents dans le cadre de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population visée à l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1952 susvisé est complétée ainsi qu'il suit :

Inspecteur technique et pédagogique des écoles d'assistantes sociales.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 8 décembre 1961.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,
JEAN-PAUL NAVARRO.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
JEAN MASCARD.

Conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes.

Par arrêté du 13 décembre 1961 :

Sont nommés membres du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes :

Au titre du ministère de l'éducation nationale :

M. le professeur Palliez, directeur de l'école de sages-femmes du centre hospitalier régional de Lille, en remplacement de M. le professeur Vermelin, directeur honoraire de l'école de sages-femmes de Nancy.

Au titre du ministère de la santé publique et de la population :

M. le docteur Olieu, inspecteur général au ministère de la santé publique et de la population, en remplacement de M. le docteur Coulon.

Mlle Vincent, secrétaire générale du conseil national de l'ordre des sages-femmes, en remplacement de Mme Jay.

Est nommé membre du conseil à titre consultatif en raison de sa compétence :

M. le professeur Vermelin, directeur honoraire de l'école de sages-femmes de Nancy.

Commission consultative du fonds spécial des unions d'associations familiales.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu les dispositions de la section I du chapitre Ier du titre Ier du code de la famille et de l'aide sociale relatives à l'union nationale des associations familiales et aux unions départementales d'associations familiales ;

Vu l'article 11 (1°) dudit code relatif au fonds spécial destiné à assurer le fonctionnement des unions d'associations familiales susvisées ;

Vu le décret n° 51-944 du 19 juillet 1951 relatif à l'application de l'article 11 (1°) du code de la famille et de l'aide sociale, et notamment son article 7,

Arrête :

Art. 1er. — La commission consultative du fonds spécial des unions d'associations familiales, instituée par l'article 7 du décret n° 51-944 du 19 juillet 1951, est composée comme suit :

M. Lory, directeur général de la population et de l'action sociale, président.

Au titre de représentant de la Cour des comptes :

M. Delaporte, conseiller maître.

Au titre de représentant du ministère de la santé publique et de la population :

Un membre du cabinet du ministre.

M. Peraud, inspecteur général de la santé et de la population.

M. Desmottes, directeur adjoint de la population et de l'action sociale.

M. Dresse, inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'action sociale de la Seine.

Au titre de représentants de l'union nationale des associations familiales :

M. Noddings, président de l'union.

MM. Gallière, Getti, Lange et Willem, membres de son conseil d'administration.

Les membres de la commission sont désignés pour trois ans.

Art. 2. — Le secrétariat de la commission est assuré par le 2e bureau de la direction générale de la population et de l'action sociale.

Art. 3. — Le directeur général de la population et de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANTOINE VEIL.

Inspection de la population et de l'action sociale.

Par arrêté en date du 23 novembre 1961, M. Jupillat (Louis), inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'action sociale du département de la Loire-Atlantique, est admis à faire valoir ses droits à une retraite d'ancienneté à compter du 18 janvier 1962.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 27 novembre 1961, M. le docteur Thouvenin (André), médecin inspecteur de la population de 4e échelon, directeur départemental de la santé des Landes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 16 décembre 1961.

MINISTERE DU TRAVAIL

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD

Par arrêté du ministre du travail en date du 5 décembre 1961, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Des ouvriers d'Uzel, n° 22-31, à Uzel, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Loudéac, n° 22-13, à Loudéac.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail en date du 5 décembre 1961, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste houghtonienne, n° 75-4318, à Puteaux (Seine), avec la société mutualiste dite Mutuelle de l'industrie du pétrole, n° 75-3426, à Paris (8e), 4, avenue Hoche.

Approbation et enregistrement des statuts de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Laon et Soissons.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 décembre 1961 : page 11138, 1re colonne, 9e et 10e ligne, au lieu de : « Cette union, dont le siège est à Laon, a été enregistrée sous le numéro 02 - U I », lire : « Cette union, dont le siège est à Laon, a été enregistrée sous le numéro 02 - U 2 ».

Administration centrale.

Par arrêté du 23 novembre 1961, M. Cazal (René), administrateur civil de 1re classe au ministère du travail, a été détaché, en la même qualité, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale pour une période de cinq ans à compter du 16 mars 1961.

Par arrêté en date du 9 décembre 1961, M. Henry (Paul), administrateur civil de classe exceptionnelle, détaché en qualité de directeur auprès de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, est mis, sur sa demande, en position hors cadre à compter du 1er janvier 1955.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Constitution d'un groupement d'urbanisme.

Par arrêté concerté du ministre de la construction et du ministre de l'intérieur en date du 29 novembre 1961, il est constitué un groupement d'urbanisme dit Groupement d'urbanisme de Vrigne-aux-Bois et Vivier-au-Court comprenant l'ensemble des deux communes du département des Ardennes ci-après désignées :

Vrigne-aux-Bois et Vivier-au-Court.

Ce groupement d'urbanisme fera l'objet, dans un délai de trois ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* dudit arrêté, d'un plan d'urbanisme directeur qui sera établi et approuvé conformément aux dispositions du décret n° 58-1463 du 31 décembre 1958 et du décret n° 59-1089 du 21 septembre 1959.

Habitations à loyer modéré.

Par arrêté du 30 novembre 1961, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvés au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré du Calvados, dont le siège social est fixé à Caen, 7, place Foch.

Associations syndicales de reconstruction.

Par arrêté du 4 décembre 1961, l'association syndicale de reconstruction de Fréjus (Var) est dissoute.

Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Humbert (Jean) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Fréjus.

Par arrêté du 4 décembre 1961, l'association syndicale de reconstruction L'Authie, à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais), est dissoute.

Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Dinouard (Urbain) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction L'Authie, à Auxi-le-Château.

Par arrêté du 5 décembre 1961, l'association syndicale de reconstruction du canton de Schiltigheim (Bas-Rhin) est dissoute.

Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Willer (Léon) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction du canton de Schiltigheim.

La liquidation de l'association syndicale de reconstruction du canton de Schiltigheim sera assurée sous le contrôle du directeur départemental de la construction du Bas-Rhin par M. Willer (Léon), ingénieur titulaire. M. Willer sera investi, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus, notamment de ceux prévus à l'article 37 du décret n° 59-452 du 21 mars 1959.

Par arrêté du 5 décembre 1961, l'association syndicale de reconstruction de Saint-Pierre-du-Regard (Orne) est dissoute.

Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Ernzen (Roger), en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Saint-Pierre-du-Regard.

Par arrêté du 5 décembre 1961, l'association syndicale de reconstruction de Fienvillers (Somme) est dissoute.

Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Thomas (Jean), en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Fienvillers.

Par arrêté du 5 décembre 1961, l'association syndicale de reconstruction d'Auboué (Meurthe-et-Moselle) est dissoute.

Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Gabenisch (Marcel), en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction d'Auboué.

La liquidation de l'association syndicale de reconstruction d'Auboué sera assurée sous le contrôle du directeur départemental de la construction de Meurthe-et-Moselle, par M. Gabenisch (Marcel), contrôleur titulaire. M. Gabenisch sera investi, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus, notamment de ceux prévus à l'article 37 du décret n° 59-452 du 21 mars 1959.

Par arrêté du 5 décembre 1961, il est mis fin aux fonctions exercées par M. Langrand (Gaston) en qualité de liquidateur de l'association syndicale de reconstruction de Lomme (Nord) à compter du 1er décembre 1961.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Documents parlementaires mis en distribution le mercredi 13 décembre 1961.

N° 1391. — Rapport de Mme Devaud, au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi tendant à l'abrogation de l'article 31 de la loi du 4 avril 1953 interdisant le cumul d'une pension militaire proportionnelle avec un traitement aux anciens militaires inscrits au registre de l'aéronautique civile.

N° 1613. — Rapport de M. Mariotte, au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à étendre la faculté d'accession au régime de l'assurance volontaire vieillesse aux salariés français résidant ou ayant résidé dans certains Etats et dans les territoires d'outre-mer.

N° 1614 (a) (1). — Rapport de M. Marc Jacquet, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1962, modifié par le Sénat dans sa deuxième lecture.

N° 1617 (a) (1). — Rapport de M. Le Douarec, au nom de la commission des lois constitutionnelles, sur le projet de loi adopté avec modification par le Sénat dans sa deuxième lecture, relatif à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer.

N° 1618 (a) (1). — Rapport supplémentaire de M. Charret, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif à l'indemnisation de dommages matériels résultant d'attentats ou de tous autres actes de violence en relation avec les événements survenus en Algérie.

(a) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 12 décembre 1961.

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — Mme Ayme de La Chevrelière, MM. Baudis, Bettencourt, Boscher, Bourgeois (Pierre), Caillemer, Chamant, Chibi (Abdelbaki), Crucis, David (Jean-Paul), Douzans, Faulquier, Lefèvre d'Ormesson, Lopez, Mondon, Moulin, Raphaël-Leygues, Ribière (René), Schumann (Maurice), Szigeti, Viallet.

Excusés. — MM. Abdesselam, Albert-Sorel, Boudjedir, Arthur Conte, Filliol, Hostache, Jamot, Jarrosson, Radius, Teisseire, Vendroux.

Commission de la défense nationale et des forces armées.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. d'Aillières, Béchard (Paul), Belabed (Slimane), Bellec, Bénard (Jean), Bergasse, Bignon, Bouhadjera (Belaïd), Bourgund, Brugerolle, Buot (Henri), Canat, Colinet, Colonna (Henri), Davoust, Delbecque, Deshors, Diet, Duterne, Dutheil, Fabre (Henri), Frédéric-Dupont, Fric (Guy), Frys, Gernez, Halbout, Hémain, Ioualalem (Ahcène), Khorsi (Sadok), Lacoste-Lareymondie (de), Leduc (René), Le Pen, Le Theule, Longequeue, Luciani, Montagne (Max), Montesquiou (de), Philippe, Pierrebourg (de), Poutier, Quentier, Renucci, Richards, Rieunaud, Saïdi (Berrezoug), Schmitt (René), Thomazo, Mme Thome-Patenôtre, MM. Van Haecke, Villeneuve (de), Voilquin.

Excusés. — MM. Benelkadi, Benhalla, Robert Besson, Deramchi, Fouques-Duparc, Fulchiron, Hassani, Marquaire, Pavot, Tebib.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. Coste-Floret (Paul), Delachenal, Dubuis, Hoguet, Le Douarec, Moras, Palmero, Pic, Pigeot, Portolano, Raymond-Clergue, Ripert, Salado, Sammarcelli.

Excusés. — MM. Barrot (Noël), Bérard, Bourgeois (Georges), Bricout, Carous, Gouled (Hassan), Guillain, Hénault, Jacquet (Michel), Junot, Lenormand (Maurice), Marçais, Messaoudi (Kaddour), Mignot, Sahnouni (Brahim), Zeghouf (Mohamed), Benssedick, Boutalbi, Chelha, Pasquini, Vidal, Bedredine, Ihaddaden, Maziol.

Commission de la production et des échanges.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. Alliot, Bayou (Raoul), Becue, Begouin (André), Boscary-Monsservin, Bouchet, Boudet, Bourdelles, Bréchard, Buron (Gilbert), Carter, Catalifaud, Charpentier, Chopin, Clerget, Collette, Coudray, Damette, Danilo, Denis (Bertrand), Derancy, Devemy, Dolez, Duchesne, Dufour, Dumas, Durroux, Duvillard, Evrard (Just), Fouchier, Gamel, Gauthier, Grandmaison (de), Grasset-Morel, Halgouët (du), Ihuel, Janvier, Japiot, Kaspereit, Labbé, Lainé (Jean), Lalle, Le Bault, de La Morinière, Lemaire, Lux, Mahias, Maillot, Marchetti, Mazurier, Mehaignerie, Mirguet, Montel (Eugène), Moore, Orvoën, Perrin (François), Pezé, Picquot, Pillet, Rousselot, Sainte-Marie (de), Sourbet, Trébosc, Turc (Jean), Turroques, Valabrègue, Wagner, Ziller.

Excusés. — MM. Commenay, Delaporte, Deviq, Domenech, Duchesne, de Gracia, Lapeyrusse, Lux, Michaud, Pinvidic, Royer.

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques (n° 1088).

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. Courant (Pierre), Darchicourt, Fraissinet, Hénault, Japiot, Marcellin, Palewski (Jean-Paul), Pezé, Privet, Ulrich.

Excusés. — MM. Burlot, Dolez, Marc Jacquet, Leenhardt.

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ACCUEIL ET A LA RÉINSTALLATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER

Nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire.

Dans sa séance du mercredi 13 décembre 1961, l'Assemblée nationale a nommé :

Titulaires.	Suppléants.
MM. Sammarcelli.	MM. Maziol.
Le Douarec.	Karcher.
Szigeti.	Palmero.
Coste-Floret.	Dubuis.
Pic.	Var.
Ripert.	Delachenal.
Battesti.	Hoguet.

Candidatures à l'assemblée parlementaire européenne.

Vingt-quatre sièges à pourvoir à partir du 13 mars 1962.

Candidatures présentées par le groupe de l'Union pour la Nouvelle République, le groupe des indépendants et paysans d'action sociale, le groupe des républicains populaires et du centre démocratique, le groupe socialiste, le groupe du regroupement national pour l'unité de la République et le groupe de l'entente démocratique :

MM. Pascal Arrighi, Azem Ouali, Bégué, Bernasconi, Boscary-Monsservin, Bord, Briot, Charpentier, Coulon, Darras, Drouot-L'Hermine, Maurice Faure, Jarrosson, Legendre, Liogier, Mariotte, Motte, Peyrefitte, Pleven, Salado, Robert Schuman, Tomasini, Vals, Vendroux.

Candidatures individuelles : MM. Ballanger, Villon.

Deux sièges à pourvoir jusqu'au 13 mars 1962.

Candidatures présentées par le groupe de l'Union pour la Nouvelle République et le groupe des indépendants et paysans d'action sociale :

MM. Liogier et Mariotte.

Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente députés.

Candidatures à la commission de contrôle sur l'union générale cinématographique.

(12 sièges à pourvoir.)

Candidatures présentées par le groupe de l'Union pour la Nouvelle République, le groupe des indépendants et paysans d'action sociale, le groupe des républicains populaires et du centre démocratique, le groupe socialiste, le groupe du regroupement national pour l'unité de la République et le groupe de l'entente démocratique :

MM. Georges Bonnet, Boutard, Carous, Colonna d'Anfriani, Pierre Courant, Djebbour, Dolez, Hostache, Labbé, Marcellin, Marcenet, Pezé.

Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente députés.

Convocation de commissions.

La **commission des finances, de l'économie générale et du plan** se réunira le jeudi 14 décembre 1961, à onze heures trente (local de la commission) :

I. — Projet de loi de finances rectificative pour 1961 (deuxième lecture). — M. Marc Jacquet, rapporteur général.

II. — Eventuellement, projet de loi portant modification des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1961 et des voies et moyens qui leur sont applicables (n° 1557). — M. Lauriol, rapporteur.

La **commission de la production et des échanges** se réunira le vendredi 15 décembre 1961, à onze heures (salle Colbert) :

I. — Nomination de rapporteurs pour avis pour le projet de loi (n° 1573) portant approbation du plan de développement économique et social.

II. — Questions diverses.

La **commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques** (n° 1088) se réunira le jeudi 14 décembre 1961, à dix-sept heures (local n° 249) :

Communication du rapporteur sur les premières réponses aux questions posées à diverses entreprises nationales.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa première séance du mercredi 13 décembre 1961, l'Assemblée nationale a nommé :

1° M. Carbon, membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en remplacement de M. Missoffe.

2° M. Noiret, membre de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Dronne.

3° M. de Préaumont, membre de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. de La Malène.

4° M. Van der Meersch, membre de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, en remplacement de M. Grenier (Jean-Marie).

5° M. Lathière, membre de la commission de la production et des échanges, en remplacement de M. Boulin.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

Première réunion du mercredi 13 décembre 1961.

M. le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mercredi 13 décembre 1961, à douze heures, la conférence des présidents constituée conformément à l'article 48 du règlement.

En conséquence, la conférence des présidents a établi l'ordre du jour des dernières séances de la session.

I. — *Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.*

Mercredi 13 décembre 1961, après-midi et soir, les débats devant être poursuivis jusqu'à leur terme :

Discussions :

De la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à étendre la faculté d'accession au régime de l'assurance volontaire vieillesse aux salariés français résidant ou ayant résidé dans certains Etats et dans les territoires d'outre-mer (n°s 1608-1613) ;

Du projet de loi sur les prix agricoles (n°s 1565-1599) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux groupements agricoles d'exploitation en commun (n°s 1468-1542-1561) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'institution ou à l'extension de certaines règles de commercialisation de produits agricoles (n°s 1484-1551) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, instituant l'obligation d'assurance pour les personnes non salariées contre les accidents et les maladies professionnelles dans l'agriculture (n°s 1483-1514-1559-1510).

Jeudi 14 décembre 1961, après-midi et soir :

Discussions :

En deuxième lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1961 ;

En deuxième lecture du projet de loi portant modification des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1961 et des voies et moyens qui leur sont applicables ;

Du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer ;

Du projet de loi relatif au régime fiscal de la Corse (n°s 1327-1347) ;

En deuxième lecture du projet de loi relatif aux corps militaires de contrôle ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la prise en compte en ce qui concerne les droits à pension du temps passé en congé d'armistice pour certains militaires ;

En débat restreint du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'affiliation des artistes du spectacle à la sécurité sociale (n°s 1292-1386) ;

Du projet de loi de programme relatif à la restauration de grands monuments historiques (n°s 1533-1555-1554) ;

Navettes diverses pouvant intervenir à tout moment de ces séances.

Vendredi 15 décembre 1961, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Discussion et vote sur une motion de censure, le débat étant organisé sur six heures et la clôture des inscriptions étant fixée à vendredi 15 décembre à midi ;

Ensuite, fin des navettes.

II. — *Vote sans débat inscrit par la conférence des présidents.*

Jeudi 14 décembre 1961, en tête de l'ordre du jour de la séance de l'après-midi :

Proposition de résolution de M. Georges Bonnet et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission de contrôle sur l'agence Havas, ses filiales et les filiales de ces filiales (n°s 1508 rectifié-1588).

III. — *Questions orales inscrites par la conférence des présidents.*

La conférence des présidents a décidé de maintenir les questions primitivement inscrites à l'ordre du jour de la séance du vendredi 15 décembre 1961, matin :

Neuf questions orales sans débat de MM. Ebrard (trois questions), Cassagne (deux questions), celles jointes de M. Rombeaut et de M. Durbet et celles jointes de M. Guitton et de Mlle Dienesch (n°s 12397, 11448, 11394, 12248, 12609, 12793, 12623, 10357, 10981) ;

Une question orale avec débat de M. Szigeti (n° 12830).

Le texte de ces questions a été reproduit en annexe à l'ordre du jour établi par la conférence des présidents du mercredi 29 novembre 1961.

IV. — La conférence des présidents propose en outre à l'Assemblée d'inscrire :

1° En tête de l'ordre du jour de la séance du jeudi 14 décembre 1961, après-midi :

La nomination de deux commissions *ad hoc* chargées d'examiner deux demandes de levée d'immunité parlementaire (n°s 1604, 1611) ;

La nomination des membres de la commission de contrôle sur l'union générale cinématographique ;

La nomination de deux membres représentant la France à l'Assemblée parlementaire européenne,

Et le renouvellement, à partir du 13 mars 1962, des mandats des vingt-quatre membres représentant la France à cette assemblée.

2° En tête de l'ordre du jour de la séance du vendredi 15 décembre, après-midi :

Le dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

La nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, les candidatures à ces postes devront être remises à la présidence jeudi 14 décembre, avant dix-neuf heures.

Si des scrutins devaient avoir lieu pour ces diverses nominations, ils auraient lieu dans les salles voisines de la salle des séances, étant entendu que les scrutins éventuels relatifs aux nominations à l'Assemblée parlementaire européenne auraient lieu simultanément.

Deuxième réunion du mercredi 13 décembre 1961.

M. le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mercredi 13 décembre 1961, à dix-neuf heures, la conférence des présidents constituée conformément à l'article 48 du règlement.

En conséquence, la conférence des présidents s'est réunie et a proposé à l'Assemblée de maintenir l'ordre du jour complémentaire qui lui a été soumis cet après-midi.

Réunion de commissions du jeudi 14 décembre 1961.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à onze heures. — Local du 9e bureau.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan, à onze heures trente. — Local de la commission.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à dix heures. — Local du 7e bureau.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet relatif à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer, à onze heures trente. — Local n° 250.

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques (n° 1088), à dix-sept heures. — Local n° 249.

SENAT

1re SESSION ORDINAIRE 1961-1962

Nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer.

(Application de l'article 45 de la Constitution et de l'article 12 du règlement.)

Au cours de la séance du 13 décembre 1961, ont été élus :

Membres titulaires. — MM. Carrier, Courroy, Fosset, Longchambon, Armengaud, Le Bellegou, Achour.

Membres suppléants. — MM. Béthouart, Rabouin, Motais de Narbonne, Georges Boulanger, Fastinger, Gros, Baratgin.

Commission des affaires économiques et du plan.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. André, Bajeux, Beaujannot, Bertaud, Billiemaz, Blondelle, Bonnet, Boucher, Bouloux, Brégégère, Brun, Champleboux, Claireaux, Cornat, Coutrot, Dailly, Deguise, Dehé, Hector Dubois, Enjalbert, Errecart, Gadoin, Golvan, Grégory, du Halgouet, Hamon, Jager, Jamain, Kauffmann, Lafleur, Legouez, Legros, Liot, Longchambon, Mistral, Pams, Pascaud, Patenôtre, Patria, Pauzet, Pelleray, Pinton, Restat, Romaine, Schiaffino, Sempé, Toribio, Verneuil, Yvon.

A délégué son vote. — M. Lebreton à M. Legouez.

Excusés. — MM. Bardol, Bouquerel, Durieux, Lacaze, Lalloy, Laurent-Thouverey, de Pontbriand, de Villoutreys.

En congé. — MM. Desseigne, Lalloy.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Menu et Plait, au titre de la commission des affaires sociales ; M. Tinant, au titre de la commission des affaires culturelles.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. d'Argenlieu, Bayrou, Marcel Boulangé, Carcassonne, Carrier, Jean Ganeval, Guille, Le Sassier-Boisauné, Leygue, Ménard, Merred, Métayer, Monteil, Morève, Neddaf, Péridier, Ernest Petit, Rotinat, Vassor, Yver.

A délégué son vote. — M. Parisot à M. Yver.

Excusés. — MM. Bentchicou, Boin, Clerc, Duchet, de Lachomette, Moutet, Tinaud.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. Achour, Baratgin, Raymond Bonnefous, Georges Boulanger, Bouvard, Bruyneel, Champeix, Charpentier, Chauvin, Courroy, Delalande, Emile Dubois, Fastinger, Fosset, Hugues, Jozeau-Marigné, Kalb, de La Gontrie, Molle, Montpied, Namy, Nayrou, Prélot, Rabouin, Ribeyre, de Rocca Serra, Verdeille.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Geoffroy, Marcilhacy, Zussy.

A délégué son vote. — M. Sadi à M. Achour.

Commission spéciale chargée d'apurer les comptes du Sénat.

Séance du mercredi 13 décembre 1961.

Présents. — MM. Paul Chevallier, Estève, Gadoin, Lachèvre, Marrane, Ménard.

Convocation de commissions.

La *commission des affaires économiques et du plan* se réunira le vendredi 15 décembre 1961, à quatorze heures quarante-cinq (salle n° 265) :

Désignation des membres chargés d'accomplir les missions d'information envisagées par la commission et retenues par le Sénat.

La *commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat* se réunira le jeudi 14 décembre 1961, à onze heures (salle n° 213) :

Exposé de M. Cornu, rapporteur.

Réunion de commissions du jeudi 14 décembre 1961.

Commission des affaires culturelles, à seize heures. — Salle n° 265.

Commission spéciale « Construction d'immeubles », à dix heures. — Salle n° 207.

Commission de poursuites, à onze heures. — Salle n° 213.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats.

Un concours pour l'emploi de secrétaire des débats au Sénat aura lieu à partir du 30 avril 1962.

Ce concours comportera les épreuves suivantes :

Deux lectures durant chacune un quart d'heure, l'une d'un discours politique, l'autre d'un discours financier, seront faites successivement. Les candidats prendront des notes à partir desquelles ils rédigeront en une heure et quart, en style direct, une analyse du discours qu'il auront entendu.

Ceux qui seront déclarés admissibles aux épreuves précédentes seront appelés à assurer pendant quelques séances le même service que les secrétaires des débats.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes exigés au premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Ils doivent, d'autre part, justifier qu'ils possèdent la nationalité française depuis cinq ans au moins et être âgés de plus de vingt ans et de moins de trente ans au 1er juin 1962.

Cette limite d'âge est reculée de la durée des services militaires obligatoires et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge (1).

Tout candidat doit déposer, avant le 20 avril 1962 inclus, au secrétariat général de la présidence du Sénat, une demande manuscrite accompagnée des documents suivants :

1° Un extrait récent de son acte de naissance ;
2° Un extrait récent de son casier judiciaire ;
3° Ses diplômes universitaires (ou leurs copies certifiées conformes) ;
4° Une note indiquant ses autres titres et ses activités antérieures attestées par des certificats de travail ;
5° Une note indiquant sa situation de famille ;
6° S'il est du sexe masculin, un certificat de position militaire établissant qu'il a satisfait définitivement aux prescriptions des lois sur le recrutement en ce qui concerne le service actif en temps de paix.

L'entrée en fonctions est subordonnée à la production d'un certificat délivré par le médecin chef du Sénat constatant que l'intéressé est apte à un service actif de jour et de nuit. A cette fin, les candidats retenus après les épreuves d'admissibilité seront convoqués par le médecin chef à une date qui sera fixée ultérieurement.

La décision du médecin chef n'est pas susceptible d'appel.

Toutefois, le médecin chef recevra à partir du 5 décembre 1961, de quinze heures à dix-sept heures ou sur rendez-vous (sauf les lundi et samedi), les candidats qui souhaiteraient être fixés sur leurs aptitudes physiques avant de se présenter aux épreuves d'admissibilité.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats par M. Désiré-Jacques Toupance, directeur du services des comptes rendus analytiques, au palais du Sénat, à partir du 15 décembre 1961, de dix-sept heures à dix-neuf heures, les mardi et samedi jusqu'au 15 avril 1962 ou sur rendez-vous.

(1) Certaines conditions particulières pourront éventuellement être consenties au bénéfice des candidats ayant appartenu aux cadres de l'administration de l'ancienne assemblée de l'Union française.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

La **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet relatif à **l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer** se réunira le jeudi 14 décembre 1961, à onze heures trente, à l'Assemblée nationale, étage des commissions (local n° 250) :

I. — Election du bureau.

II. — Examen des dispositions restant en discussion.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'économes.

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Lannion (Côtes-du-Nord), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics de 50 lits ;
2° Les économes des établissements de cure publics de moins de 200 lits nommés antérieurement au 6 avril 1960 ;
3° Les sous-économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics nommés antérieurement au 6 août 1960 et comptant au moins six années de fonctions en cette qualité ;
4° Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude prévue à l'article 10 du décret n° 60-805 du 2 août 1960.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis, à la directrice départementale de la population et de l'action sociale des Côtes-du-Nord, préfecture, à Saint-Brieuc.

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe au sanatorium Les Genévriers, à Villers-le-Lac (Doubs), poste de 4e classe.

Peuvent présenter leur candidature les économes titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis, à la directrice départementale de la population et de l'action sociale du Doubs, cité administrative, à Besançon.

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe au centre sanitaire de Sarrebourg (Moselle), poste de 4e classe.

Peuvent présenter leur candidature les secrétaires de direction des établissements de cure publics, les sous-économes et les adjoints des cadres hospitaliers ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans et ayant accompli au moins trois années de fonctions dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public en qualité de secrétaire de direction, de sous-économe, d'adjoint des cadres hospitaliers ou de rédacteur.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale de la Moselle, cité administrative, à Metz.

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hospice de Reignier (Haute-Savoie), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics de plus de 50 lits ;
2° Les économes des établissements de cure publics de moins de 200 lits nommés antérieurement au 6 août 1960 ;
3° Les sous-économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics nommés antérieurement au 6 août 1960 et comptant au moins six années de fonctions en cette qualité ;
4° Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude prévue à l'article 10 du décret n° 60-805 du 2 août 1960.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale, rue du 30e-Régiment-d'Infanterie, à Annecy (Haute-Savoie).

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Darney (Vosges), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les économes titulaires des hôpitaux et hospices et établissements de cure publics de plus de 200 lits ;
2° Les économes titulaires des hôpitaux psychiatriques départementaux et interdépartementaux.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale des Vosges, 8, rue Sadi-Carnot, à Epinal.

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau au centre hospitalier de Quimper (Finistère).

Est envisagée la vacance d'un poste de chef de bureau au centre hospitalier de Quimper (Finistère).

Peuvent faire acte de candidature :

Les secrétaires de direction des établissements de cure publics comptant 500 lits et plus de 500 lits ;
Les chefs de bureau des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ;
Les secrétaires de direction des établissements de cure publics de moins de 500 lits comptant au moins six ans de fonctions soit en cette qualité, soit en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers ou de rédacteur ;
Les adjoints des cadres hospitaliers comptant au moins six ans de fonctions soit en cette qualité, soit en qualité de secrétaire de direction d'établissement de cure de moins de 500 lits ou de rédacteur.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur du centre hospitalier de Quimper dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier d'Auch (Gers).

Est actuellement vacant un poste de sous-économe au centre hospitalier d'Auch (Gers).

Peuvent faire acte de candidature les sous-économes et adjoints des cadres hospitaliers titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur du centre hospitalier d'Auch dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Pithiviers (Loiret).

Est actuellement vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Pithiviers (Loiret), 3e classe (3e tour).

Peuvent présenter leur candidature, outre les fonctionnaires visés à l'article 8 (3°) du décret n° 60-805 du 2 août 1960, les directeurs des hôpitaux et hospices publics comptant de 201 à 500 lits et les directeurs d'établissements annexes des centres hospitaliers des villes siège d'une faculté de médecine.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de chef des services administratifs de l'hôpital psychiatrique de Ravenel (Vosges).

Est actuellement vacant le poste de chef des services administratifs de l'hôpital psychiatrique de Ravenel (Vosges), établissement de plus de 1.000 lits.

Peuvent présenter leur candidature les chefs des services administratifs des hôpitaux psychiatriques publics ayant accompli au moins trois années de fonctions dans leur emploi ou dans l'emploi de secrétaire de direction.

Les demandes accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au préfet des Vosges, 2e division, 3e bureau, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

MINISTERE DES FINANCES

LOTERIE

Le tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale a eu lieu à Paris

Ce tirage a désigné comme gagnants les billets

Nombre de lots.	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots.	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
80.000	2	30 NF.	30 NF.	80	5.078	500 NF.	530 NF.
80.000	8	30 NF.	30 NF.	80	1.086	500 NF.	500 NF.
8.000	55	60 NF.	60 NF.	80	5.961	500 NF.	560 NF.
8.000	10	60 NF.	60 NF.	80	4.229	500 NF.	500 NF.
8.000	01	60 NF.	60 NF.	80	5.323	500 NF.	500 NF.
8.000	61	60 NF.	60 NF.	80	2.479	500 NF.	500 NF.
8.000	31	60 NF.	60 NF.	80	3.984	500 NF.	500 NF.
800	176	120 NF.	120 NF.	80	6.660	500 NF.	500 NF.
800	419	120 NF.	120 NF.	80	3.707	500 NF.	500 NF.
800	324	120 NF.	120 NF.	80	9.594	500 NF.	500 NF.
800	926	120 NF.	120 NF.	80	8.115	800 NF.	800 NF.
800	252	120 NF.	150 NF.	80	9.386	800 NF.	800 NF.
800	437	200 NF.	200 NF.	80	6.439	800 NF.	800 NF.
800	547	250 NF.	250 NF.	80	5.048	800 NF.	830 NF.
800	646	250 NF.	250 NF.	80	8.384	1.000 NF.	1.000 NF.

Nombre de lots.	Le billet portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
1	87.336 gagne dans le groupe 7	50.000 NF.	50.000 NF.
1	49.858 gagne dans le groupe 7	50.000 NF.	50.030 NF.
1	54.382 gagne dans le groupe 4	100.000 NF.	100.030 NF.
1	19.208 gagne dans le groupe 4	400.000 NF.	400.030 NF.
1	66.943 gagne dans le groupe 2	1.000.000 NF.	1.000.000 NF.

AU TOTAL : 207.856 LOTS, DONT 99

(1) Dans cette colonne figure le montant des lots déterminés par le tirage sans qu'il soit fait état des cumuls éventuels.
(2) Les sommes indiquées dans cette colonne en regard des finales ou numéros gagnants représentent, en cas de cumul, le total des

Le prochain tirage (quarante-neuvième tranche 1961) aura

ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NATIONALE

(Alhambra Maurice-Chevalier) le mercredi 13 décembre 1961, à vingt heures quinze.

portant les terminaisons de numéros et numéros ci-après :

Nombre de lots.	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots.	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
8	01.209	2.000 NF.	2.000 NF.	8	65.844	6.000 NF.	6.000 NF.
8	36.528	2.000 NF.	2.030 NF.	8	20.017	6.000 NF.	6.000 NF.
8	29.951	2.000 NF.	2.000 NF.	8	07.549	8.000 NF.	8.000 NF.
8	57.921	2.000 NF.	2.000 NF.	8	62.692	8.000 NF.	8.030 NF.
8	70.079	2.000 NF.	2.000 NF.	8	18.955	10.000 NF.	10.060 NF.
8	55.076	4.500 NF.	4.500 NF.	8	30.838	10.000 NF.	10.030 NF.
8	12.570	4.500 NF.	4.500 NF.	8	50.099	10.000 NF.	10.000 NF.
8	72.640	4.500 NF.	4.500 NF.	8	59.797	10.000 NF.	10.000 NF.
8	49.567	4.500 NF.	4.500 NF.	8	45.981	10.000 NF.	10.000 NF.
8	29.638	4.500 NF.	4.530 NF.	8	35.795	10.000 NF.	10.000 NF.
8	74.551	6.000 NF.	6.000 NF.	8	48.029	10.000 NF.	10.000 NF.
8	67.211	6.000 NF.	6.000 NF.	8	55.722	10.000 NF.	10.030 NF.
8	34.064	6.000 NF.	6.000 NF.	8	37.385	10.000 NF.	10.000 NF.
				8	97.581	10.000 NF.	10.000 NF.

Nombre de lots.	Les billets portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
7	87.336 gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.500 NF.
7	49.858 gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.530 NF.
7	54.382 gagnent dans les autres groupes.....	3.000 NF.	3.030 NF.
7	19.208 gagnent dans les autres groupes.....	12.000 NF.	12.030 NF.
7	66.943 gagnent dans les autres groupes.....	50.000 NF.	50.000 NF.

EGAUX OU SUPERIEURS A 10.000 NF.

différents lots attribués à ces finales ou numéros. Donc, une seule ligne et une seule somme à lire par billet gagnant.

lieu le mercredi 20 décembre 1961 à Paris (salle Pleyel).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la quarante-septième semaine (du 18 novembre au 24 novembre 1961).** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	1961 — Recettes évaluées.	1960 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961 — En valeur absolue	1961 — Pourcentage	1960 — En valeur absolue.	1960 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	27.931.530	24.284.696	3.646.834	15	»	»
Bagages	384.690	312.794	71.896	23	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	6.368.820	5.735.199	633.621	11	»	»
Marchandises (détail et wagons)	94.773.920	88.352.103	6.421.817	7,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	129.458.960	118.684.792	10.774.168	9,1	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 24 novembre 1961.** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 octobre 1961.	RECETTES évaluées du 1er novembre au 24 novembre 1961.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 24 novembre 1961.	RECETTES comptables du 1er janvier au 24 novembre 1960	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961 — En valeur absolue	1961 — Pourcentage	1960 — En valeur absolue.	1960 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	1.621.126.940	104.490.130	1.725.617.070	1.604.002.678	121.614.392	7,6	»	»
Bagages	31.800.329	1.531.590	33.331.919	31.507.137	1.824.782	5,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	220.794.124	19.987.160	240.781.284	222.506.823	18.274.461	8,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	3.461.062.746	307.538.200	3.768.600.946	3.447.590.864	321.010.082	9,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.334.784.139	433.547.080	5.768.331.219	5.305.607.502	462.723.717	8,7	»	»

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* HENRI MOREL.

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 13 décembre 1961.	
4,90025	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,90025	4,9000
4,7030	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7015	4,6965
2,315	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,30	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
122,575	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	122,565	122,510
18,987	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,981	18,965
9,8490	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8480	9,8420
71,380	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,325	71,265
13,7800	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,7705	13,7630
7,8995	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8975	7,8920
68,830	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,880	68,820
136,200	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,180	136,120
17,195	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,190	17,170
94,960	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,910	94,850
113,570	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,590	113,540
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone : GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES OMNIBUS ET TRAMWAYS DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 50, COURS LA FAYETTE, LYON (3e)

Tirage d'obligations Fourvière-Ouest lyonnais (F. O. L.)

341 obligations sorties au tirage du 27 octobre 1961, remboursables le 1er mai 1962 à 4,78 NF net et obligations sorties aux tirages antérieurs non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
75	1957	2.540	1961	5.089	1961
286	1960	2.602	»	5.278	»
323	1961	2.635	»	5.422	»
343	»	2.645	»	5.459	1960
372	»	2.662	1959	5.500	1949
404	»	2.687	1961	5.600	1961
551	»	2.708	»	5.651	1959
653	1957	2.722	1952	5.704	1961
662	1961	2.746	1954	5.705	»
702	»	2.747	»	5.747	1952
733	»	2.756	1961	5.777	1961
897	»	2.785	1956	5.847	1959
900	1960	2.823	»	5.853	1961
905	1961	2.825	1952	5.870	»
920	»	2.932	1961	5.943	»
929	1956	2.952	1960	5.946	»
971	1961	3.150	1961	5.953	»
977	1960	3.276	»	6.058	1960
987	1961	3.408	1950	6.066	1951
990	»	3.413	1953	6.071	1952
1.000	»	3.414	1949	6.073	1955
1.089	1957	3.415	1957	6.084	1961
1.099	1961	3.470	1961	6.153	»
1.122	»	3.476	»	6.197	»
1.201	1957	3.556	»	6.214	»
1.212	1960	3.604	1959	6.284	»
1.241	1961	3.746	1961	6.469	»
1.280	»	3.816	»	6.587	»
1.307	»	3.887	»	6.602	»
1.326	»	3.939	»	6.619	»
1.480	1960	3.942	»	6.622	»
1.515	1961	3.960	»	6.623	1954
1.529	»	3.965	»	6.624	1961
1.537	»	3.967	1957	6.627	1960
1.554	»	3.991	1961	6.629	1961
1.574	»	3.993	»	6.689	»
1.627	»	4.073	»	6.692	»
1.712	»	4.136	1960	6.726	»
1.754	»	4.229	1961	6.745	»
1.840	»	4.318	1949	6.772	»
1.877	»	4.363	1961	6.806	»
1.886	»	4.499	»	6.894	1957
1.905	»	4.536	»	6.910	1960
1.906	»	4.576	1954	6.947	1961
1.919	1954	4.579	1960	6.988	1950
1.921	1955	4.580	1953	7.036	1961
1.928	1959	4.582	1957	7.060	»
1.992	1960	4.714	1961	7.203	»
2.248	1961	4.779	»	7.242	»
2.332	»	4.844	1954	7.317	1960
2.359	»	4.907	1961	7.330	1961
2.376	»	4.912	1956	7.333	»
2.381	»	5.022	1961	7.337	»
2.492	»	5.058	1952	7.463	»
7.468	1954	10.366	1960	12.333	1961
7.470	1960	10.369	»	12.337	1959
7.475	1959	10.415	1961	12.362	1961
7.476	1960	10.446	»	12.372	»
7.480	1961	10.484	1954	12.379	»
7.487	1959	10.485	1955	12.411	»
7.512	1960	10.511	1961	12.413	1960
7.565	1959	10.523	»	12.432	1961
7.568	»	10.551	»	12.439	»
7.573	1960	10.565	»	12.441	»
7.722	1961	10.631	»	12.495	1959
7.733	1959	10.638	»	12.504	1961
7.818	»	10.962	1959	12.507	»
7.828	1961	11.002	1961	12.597	1960
7.830	»	11.065	»	12.614	1961
7.885	»	11.112	1959	12.618	»
7.914	»	11.150	1961	12.620	»
7.917	»	11.214	»	12.650	»
7.926	»	11.221	1957	12.659	»
7.998	»	11.222	1960	12.662	»
8.033	»	11.224	1957	12.668	1957
8.051	1956	11.225	1956	12.669	1960
8.074	1961	11.232	1961	12.679	1961
8.151	»	11.266	»	12.681	»
8.177	1955	11.273	1950	12.689	»
8.239	1954	11.331	1961	12.697	»
8.368	1961	11.333	»	12.701	»
8.450	»	11.414	»	12.704	1960
8.470	»	11.456	»	12.782	1961
8.597	»	11.526	1952	12.786	1957
8.620	»	11.541	1961	12.788	1961
8.659	»	11.544	1960	12.795	»
8.665	»	11.574	»	12.798	»
8.693	»	11.579	1961	12.800	1954
8.729	»	11.591	1959	12.801	1955
8.764	»	11.741	1961	12.806	1952
8.813	1957	11.776	1957	12.807	1959
8.828	1954	11.790	1959	12.832	1961
8.829	1956	11.797	»	12.833	1959
8.869	1961	11.812	1961	12.848	1960
8.942	»	11.845	1960	12.870	1961
8.981	»	11.938	»	12.902	»
8.991	1954	11.942	1949	12.904	»
9.081	1961	12.017	1961	12.975	1960
9.142	1960	12.090	»	12.982	1961
9.211	1961	12.100	1960	13.037	»
9.235	»	12.101	»	13.090	1953
9.473	»	12.103	1961	13.092	1960
9.478	»	12.121	1953	13.095	1961
9.565	1955	12.122	1959	13.118	1960
9.566	1952	12.123	1961	13.120	»
9.569	1956	12.132	»	13.121	1959
9.572	1957	12.173	»	13.151	1961
9.573	»	12.178	»	13.152	1960
9.668	1961	12.197	1960	13.167	1959
9.673	»	12.214	1961	13.170	1961
9.683	»	12.224	1960	13.173	»
9.707	»	12.230	1959	13.194	»
9.809	»	12.243	1961	13.221	»
9.841	»	12.247	»	13.227	1959
9.848	»	12.257	»	13.236	1961
9.971	1954	12.263	1950	13.303	»
9.988	1961	12.264	1952	13.322	»
10.176	»	12.269	1961	13.331	1960
10.186	»	12.272	1959	13.332	1961
10.208	»	12.273	1953	13.340	»
10.210	»	12.274	1955	13.341	»
10.250	»	12.279	1961	13.406	1960
10.289	»	12.284	»	13.408	1959
10.333	1960	12.299	»	13.409	1961
10.340	»	12.330	1960	13.415	1959
10.363	1961	12.331	1961	13.420	1961

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
13.443	1961	13.948	1961	14.625	1959
13.447	»	13.949	1959	14.628	1960
13.450	»	13.951	1955	14.632	»
13.455	»	13.952	1960	14.639	1961
13.571	1960	13.953	1953	14.655	»
13.572	1959	13.954	1960	14.674	»
13.574	1960	13.955	1961	14.697	»
13.575	»	13.967	»	14.700	»
13.576	1959	13.975	»	14.716	»
13.578	»	14.004	»	14.727	»
13.580	1957	14.019	»	14.782	»
13.599	1961	14.029	»	14.789	»
13.602	»	14.032	»	14.818	»
13.632	»	14.034	»	14.819	»
13.635	»	14.051	»	14.822	»
13.644	»	14.054	»	14.825	»
13.671	»	14.056	»	14.827	1960
13.687	»	14.065	»	14.829	»
13.711	»	14.066	»	14.830	1957
13.826	»	14.068	»	14.834	1961
13.829	»	14.070	»	14.859	1959
13.847	»	14.079	»	14.860	1960
13.856	»	14.125	»	14.873	1961
13.862	»	14.135	»	14.874	1959
13.875	»	14.230	»	14.934	1961
13.885	»	14.233	»	14.949	1957
13.886	1955	14.250	»	14.961	1961
13.887	»	14.253	»	14.995	»
13.889	1954	14.262	»	14.998	»
13.890	1956	14.264	»	15.005	»
13.893	1961	14.271	»	15.038	1960
13.895	1950	14.283	»	15.040	1959
13.896	1960	14.316	1959	15.066	1961
13.897	1957	14.324	1956	15.079	1956
13.898	»	14.328	1960	15.090	1961
13.899	1961	14.330	1959	15.101	»
13.901	»	14.336	1961	15.104	1957
13.902	1953	14.353	1959	15.109	1961
13.903	1961	14.355	1961	15.133	»
13.905	1955	14.366	»	15.167	»
13.906	1959	14.367	»	15.177	»
13.908	1953	14.396	1960	15.185	1960
13.909	1950	14.417	1961	15.187	1961
13.910	1956	14.424	1960	15.190	1960
13.911	1959	14.428	1961	15.192	1959
13.912	»	14.434	1956	15.193	»
13.914	1961	14.445	1961	15.194	1960
13.919	1960	14.468	»	15.195	»
13.920	1957	14.470	1954	15.199	»
13.921	1950	14.473	1961	15.226	1961
13.923	1955	14.478	»	15.243	1960
13.924	1959	14.493	»	15.245	1955
13.928	1956	14.550	»	15.247	1961
13.929	1959	14.543	1960	15.256	»
13.931	1961	14.544	1959	15.265	»
13.932	1960	14.574	»	15.272	»
13.936	1957	14.579	»	15.276	1952
13.941	1956	14.587	»	15.290	1960
13.945	1961	14.608	1961	15.310	1957
13.947	1950	14.622	1959	15.332	1961

Prix des obligations remboursables les 1er mai 1961, 1960 et 1959: 4,78 NF net.

Prix des obligations remboursables les 1er mai 1958 et 1957: 4,80 NF net.

Prix des obligations remboursables le 1er mai 1956: 4,82 NF net.

Antérieurement à 1956: 4,68 NF net.

COMPAGNIE DES LAMPES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.680.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 29, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 5088.

Obligations 4 % 1946.

Seizième amortissement du 15 février 1962.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie des lampes a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 février 1962.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage antérieur ont été remboursés.

COMPAGNIE GENERALE D'ENTREPRISES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.691.700 NF

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DU BOIS-DE-BOULOGNE, PARIS (16e)

R. C. : Seine 57-B 22103.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 50 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 29 novembre 1961 et remboursables à partir du 15 janvier 1962 à 50 NF;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
597 à 798	61	2.778 à 2.976	62	3.327 à 3.450	60

SOCIETE des MINES et USINES de REDANGE-DILLING

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 21.600.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, A PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 7974.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

LISTE NUMERIQUE

De la série comprenant 151 obligations sorties au tirage du 5 décembre 1961, remboursables le 15 janvier 1962 à 50 NF, coupon n° 16 (échéance 15 janvier 1963) attaché;

Des séries comprenant des obligations sorties aux tirages précédents non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
793 à 991	1961	2.755 à 2.872	1960
1.964 à 2.079	1959	4.435 à 4.666	1962 (1)

(1) Dont 81 obligations rachetées.

SOCIETE CH. MILDE FILS ET Ce

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.518.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 60, RUE DESRENAUDES, PARIS (17e)

R. C. : Seine n° 55-B 9627.

Obligations 6 1/4 0/0 1949 *de* 50 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 80 obligations amorties au deuxième tirage au sort du 7 décembre 1961 formant, avec les 103 titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er janvier 1962.** Ces obligations seront remboursables à **50,01 NF;**

2° **De la série sortie au tirage précédent dans laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS extrêmes de la série	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.
721 à 815	62	3.830 à 3.909	61

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 50 *NF.*

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse le nombre de titres nécessaire à l'amortissement prévu pour le 1er janvier 1962.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

ETUDES ET ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 MILLIONS DE NOUVEAUX FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 282, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)
Registre du commerce: Seine 56-B 11996.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 50 NF nominal.

Echéance du 1er janvier 1962.

Onzième tirage effectué le 20 novembre 1961 pour remboursement de 268 obligations (la société a racheté deux titres en vue du quatorzième amortissement).

Cette liste comprend également les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1 à 241	1960	1.611 à 1.658	1958
242 à 507	1962	1.659 à 1.845	1961
585 à 790	1962	1.846 à 1.893	1962
791 à 804	1961	2.005 à 2.234	1957
866 à 1.098	1961	2.235 à 2.296	1962
1.099 à 1.203	1958	2.339 à 2.511	1959
1.345 à 1.452	1958	2.512 à 2.831	1959
1.453 à 1.610	1955	2.832 à 3.000	1960

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1955 (4e tirage), coupon n° 8, 1er janvier 1956.
Remboursement 1957 (6e tirage), coupon n° 10, 1er janvier 1958.
Remboursement 1958 (7e tirage), coupon n° 11, 1er janvier 1959.
Remboursement 1959 (8e tirage), coupon n° 12, 1er janvier 1960.
Remboursement 1960 (9e tirage), coupon n° 13, 1er janvier 1961.
Remboursement 1961 (10e tirage), coupon n° 14, 1er janvier 1962.
Remboursement 1962 (11e tirage), coupon n° 15, 1er janvier 1963.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 NF
280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
R. C.: Seine n° 54-B 9417.

Avis aux porteurs d'obligations 5 0/0 1933 (1er réseau).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 1933 (1er réseau), la Compagnie des chemins de fer du Maroc a racheté en Bourse un certain nombre d'obligations représentant une partie de l'amortissement prévu en 1962 au contrat d'émission de cet emprunt.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1933 (1er réseau) de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont informés qu'il sera procédé le mercredi 20 décembre 1961, à 15 heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations destinées à compléter cet amortissement.

Le conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE NOUVEAUX FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 24, RUE DU ROCHER, A PARIS (8e)
R. C.: Paris n° 54-B 6624.

Avis aux obligataires.

Obligations 4 1/2 0/0 1941.

Dernier amortissement le 1er juillet 1962.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1941 sont informés que les 312 obligations restant à amortir seront remboursées à partir du 1er juillet 1962.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Gironde.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Par pétition en date du 12 octobre 1961, la Régie autonome des pétroles (R. A. P.), établissement public de caractère industriel et commercial, dont le siège social est à Paris (7e), 12 à 16, rue Jean-Nicot, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie du département de la Gironde.

Cette demande fait partiellement concurrence à celle qui a été présentée le 13 juillet 1961 par la Compagnie des pétroles France-Afrique (Copefa) et qui a fait l'objet d'un avis au public dans le *Journal officiel* les 19 août et 19 septembre 1961. La superficie sollicitée par la R. A. P. est entièrement comprise dans le périmètre faisant l'objet de la demande précitée de la Copefa, pour laquelle le délai de dépôt des demandes en concurrence a pris fin le 14 octobre 1961.

Le permis sollicité par la R. A. P. serait valable à l'intérieur d'un périmètre délimité comme suit par ses sommets reliés entre eux, sauf indications contraires, par des arcs de méridiens et de parallèles, le méridien d'origine étant celui de Paris:

A	3,40 gr W	49,80 gr N	D	3,40 gr W	49,60 gr N
B	3,30 gr W	49,80 gr N	E	3,40 gr W	49,70 gr N
C	3,30 gr W	49,60 gr N	F	3,50 gr W	49,70 gr N

G Point d'intersection du méridien 3,50 gr W avec le prolongement de la ligne droite joignant le clocher de l'église Notre-Dame-de-Tout-Espoir à Saint-Genès-de-Lombaud (Gironde) au clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste à Canéjan (Gironde).

G - H Ligne droite.

H Point d'intersection du méridien 3,40 gr W avec la ligne droite définie en G ci-dessus.

Le périmètre ci-dessus délimité enferme une étendue superficielle de 173 kilomètres carrés environ.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié, une enquête sur cette demande sera ouverte du 27 novembre au 26 décembre 1961 inclus.

Un exemplaire de la demande avec ses annexes, y compris un extrait de carte au 1/25.000 portant les limites du périmètre, seront déposés à la préfecture de la Gironde (4e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture, soit adressées par lettre recommandée au préfet de la Gironde.

Les oppositions devront être notifiées par leurs auteurs au préfet de la Gironde avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 26 décembre 1961. Elles seront, de plus, notifiées par leurs auteurs par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la R. A. P. L'avis de réception, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet de la Gironde.

Préfecture de l'Aveyron.

AVIS

Demande d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes.

Par pétition en date du 18 octobre 1961, enregistrée à la préfecture de l'Aveyron sous le numéro 98, M. Philippe Coste, agissant au nom et pour le compte de la Société centrale de l'uranium et des minerais et métaux radioactifs (Scumra), dont le siège social est à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 13, avenue Raymond-Bergougnan, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes portant sur partie du département de l'Aveyron, sur le territoire des communes de Palmas, Vimenet, Coussergues, Buzeins et Gaillac-d'Aveyron.

Le périmètre du permis de Palmas-Vimenet sollicité est défini par le contour polygonal A B C D E dont les sommets sont définis comme suit:

Sommet A. — Axe du clocher de l'église de Palmas (Aveyron).
Sommet B. — Axe du clocher de l'église de Coussergues (Aveyron).
Sommet C. — Agues: angle Nord de la maison sise sur la parcelle cadastrale n° 182, section A, de la commune de Vimenet, appartenant à M. Lacan (Joseph), habitant à Agues.
Sommet D. — Axe du clocher de l'église de Buzeins (Aveyron).

Sommet E. — Angle Ouest du moulin sis sur la parcelle n° 135 de la section A, de la commune de Gaillac, appartenant à M. Catala (Charles), habitant place de la Gendarmerie, à Millau.

Retour au point A.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle approximative de 35,600 kilomètres carrés entièrement située dans le département de l'Aveyron et couvrant en tout ou en partie les communes de Palmas, Vimenet, Coussergues, Buzeins et Gaillac-d'Aveyron, conformément au plan au 1/20.000 qui en donne le tracé.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 9 décembre 1961 au 8 janvier 1962 inclus à la préfecture de l'Aveyron.

Le préfet de l'Aveyron, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la pétition en date du 18 octobre 1961, enregistrée à la préfecture de l'Aveyron sous le numéro 98, par laquelle M. Philippe Coste, de nationalité française, agissant au nom et pour le compte de la Société centrale de l'uranium et des minerais et métaux radioactifs (Scumra), société anonyme, dont le siège social est à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 13, avenue Raymond-Bergougnan, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes sur le territoire des communes de Palmas, Vimenet, Coussergues, Buzeins et Gaillac-d'Aveyron;

Vu le décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant code minier;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures;

Vu les pièces du dossier;

Vu les rapports des ingénieurs des mines en date du 8 novembre 1961;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête:

Art. 1er. — Le présent avis concernant la demande d'un permis exclusif de recherches introduite par M. Philippe Coste, agissant au nom et pour le compte de la Scumra, sera affiché pendant une durée d'un mois, du 9 décembre 1961 au 8 janvier 1962 inclusivement, à la préfecture de l'Aveyron.

Il sera inséré au *Journal officiel* une première fois avant le 1er décembre 1961 et une deuxième fois au cours de l'enquête, entre le 9 décembre 1961 et le 8 janvier 1962.

Il sera, d'autre part, inséré dans deux journaux d'annonces légales du département de l'Aveyron, deux fois à quinze jours d'intervalle, au cours de la période du 9 décembre 1961 au 8 janvier 1962.

Art. 2. — La demande et ses annexes seront, du 9 décembre 1961 au 8 janvier 1962, déposées à la préfecture de l'Aveyron, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période de l'ouverture de l'enquête tous les jours ouvrables, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture de l'Aveyron, soit adressées par lettre recommandée au préfet de ce département.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet de l'Aveyron avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 8 janvier 1962.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être adressées au préfet de l'Aveyron avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 23 janvier 1962.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cet avis, ou à son défaut le récépissé accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet de l'Aveyron.

Art. 3. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée:

A l'ingénieur en chef des mines, à Toulouse;

A l'ingénieur des T. P. E. des mines, à Rodez;

Au pétitionnaire;

Aux maires des communes de Palmas, Vimenet, Coussergues, Buzeins et Gaillac-d'Aveyron;

Au sous-préfet de Millau, pour information.

Rodez, le 22 novembre 1961.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation:
Le secrétaire général,
M. MOUREY.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Ifrah (Georges-Emile), né à Rabat le 22 février 1919, demeurant à Rabat, 26, avenue Allal-B.-Abdallah, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses filles mineures: Karine-Andrée, née le 24 avril 1953, et Laurence-Isabelle, née le 18 février 1961 à Rabat, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Auffret, ou Audret.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

14 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Clique municipale L'Etoile.** But: éducation populaire; propager et développer la musique. Siège social: mairie de Mesnil-sur-Oger (Marne).

16 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Amicale Boule Marine Valmy.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: cité Marine, bloc A. 10, Valmy (Alger).

17 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale bouliste Richard-Lenoir.** But jeu de pétanque. Siège social: 33, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

20 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage de Placé.** But: lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques chez ses adhérents en vue d'assurer le bon état de santé du cheptel. Siège social: mairie de Placé (Mayenne).

21 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale laïque de Charbonnat.** But: diffuser la pensée laïque, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école de Charbonnat (Saône-et-Loire).

21 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Unima-France, section française de l'U. N. I. M. A. (union internationale de la marionnette).** But: favoriser le développement de l'art de la marionnette, les échanges entre amateurs et professionnels, entre marionnettistes français et étrangers. Siège social: 100 *bis*, rue d'Assas, Paris.

24 novembre 1961. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association du comité des loisirs de Saint-Benoit-de-Carmaux.** But: organisation de spectacles, de bals, manifestations sportives, voyages, etc. et surtout du cinéma. Siège social: mairie de Saint-Benoit-de-Carmaux.

24 novembre 1961. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des étudiants des classes terminales.** But: permettre une activité aussi bien sportive qu'intellectuelle, allant dans un sens récréatif, dans une atmosphère jeune dont le but essentiel est d'éviter la débauche. Siège social: café des Sportmen, avenue Julien-Panchot, Perpignan.

25 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Société de chasse de Ferté.** But: droit de chasse en commun des membres fondateurs; destruction des nuisibles, répression du braconnage, conservation du gibier par réglementation. Siège social: mairie de Luçay-le-Mâle.

25 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Club citoyens 60.** But: recherche et mise en commun de connaissances et de moyens visant à la diffusion d'une culture économique, sociale et civique, dans une perspective de promotion humaine. Siège social: 18, rue du Commandant-Bicheray, le Havre (Seine-Maritime).

27 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Association d'action sociale du Midi.** But: procurer aide à qui en a besoin. Siège social: chez Mme Ghiglion, Maison familiale, au Saumon (Lot-et-Garonne).

27 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des propriétaires terriens de la commune de Massognes et des communes limitrophes.** But: défendre les intérêts de ses membres dans leur propriété immobilière par tous les moyens de droit. Siège social: chez M. Metois (André), à Massognes.

27 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Comité départemental de gymnastique du Doubs.** But: organisation et aide aux associations de gymnastique du Doubs. Siège social: 2, place Nationale, à Villers-le-Lac (Doubs).

27 novembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Ligue naturiste Languedoc-Méditerranée.** But: dans le cadre de la fédération française de naturisme, coordonner, développer et contrôler les activités naturistes dans la région méditerranéenne. Siège social: 23, boulevard des Dames, Marseille.

---

27 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'enseignement de l'urbanisme, séminaire Tony-Garnier.** But: consultations, études et projets d'aménagement et d'urbanisme. Siège social: 23 *bis*, quai de Conti, Paris.

---

27 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive des sports de quilles de Fontenay-sous-Bois, Bowling-Club de la Matène.** But: pratique des sports de quilles et disciplines diverses; basket-ball, volley-ball, tennis. Siège social: 2, rue de la Matène, à Fontenay-sous-Bois.

---

28 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association « Ardoisières Pétanque » au Cayrol.** But: organiser et faire connaître le jeu de pétanque afin de divertir sainement la jeunesse et la retenir au village. Siège social: Onglais, commune du Cayrol.

---

28 novembre 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association laïque des parents d'élèves et amis du lycée et collège technique féminin, avenue de Camargue, Nîmes.** But: défense des intérêts matériels et moraux des enfants et enseignement public. Siège social: lycée féminin, avenue de Camargue, Nîmes.

---

29 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Groupe régional de Rueil-Malmaison de la Société amicale nationale des techniciens et techniciens supérieurs brevetés des lycées techniques et des anciens élèves des écoles nationales professionnelles (techniciens, ingénieurs et cadres).** But: développement des relations amicales entre ses membres. Siège social: 44, avenue Paul-Doumer, Rueil-Malmaison.

---

30 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense des expropriés de l'autoroute du Nord Antenne de Bagnolet.** But: défendre tous les expropriés de Noisy-le-Sec. Siège social: 152, rue de la Fontaine, Noisy-le-Sec.

---

30 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association d'entraide aux personnes âgées des communes de Breil, la Pellerine et Linières-Bouton.** But: organisation de manifestations destinées à venir en aide aux vieux. Siège social: mairie de Linières-Bouton (Maine-et-Loire).

---

30 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves des lycée et collège techniques d'Evreux.** But: rechercher en commun l'intérêt des élèves au point de vue moral, matériel et intellectuel. Siège social: hôtel de ville d'Evreux.

---

30 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **Foyer rural de la famille et des jeunes de Meyrueis.** But: récréer et éduquer les jeunes ruraux du canton de Meyrueis. Siège social: mairie de Meyrueis (Lozère).

---

30 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association familiale de Gruissan-Tournebelle et du Quatourze.** But: organisation d'un service de « ramassage » des écoliers. Siège social: école de Mandirac, à Narbonne (Aude).

1er décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Accordéon-Club de Chartres.** But: favoriser le développement de la musique et en particulier de l'accordéon dans la ville de Chartres et les alentours. Siège social: chez M. Aucher, 18, rue du Bourg, à Chartres.

1er décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité des œuvres sociales des services extérieurs de l'Organisation commune des régions sahariennes.** But: maintenir un lien étroit entre tous les agents de l'O. C. R. S. (Organisation commune des régions sahariennes); étudier et résoudre les cas sociaux soumis à son examen. Siège social: immeuble O. C. R. S. (Organisation commune des régions sahariennes), parc du Paradou, Hydra.

1er décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Commune libre de Saint-Clair.** But: venir en aide aux têtes blanches et aux économiquement faibles du quartier de Saint-Clair. Siège social: Entrac-Bar, 13, grande-rue Saint-Clair, à Caluire.

1er décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association des œuvres hospitalières de la Milice de Jésus-Christ.** But: réunir des personnes charitables pour l'entraide sociale. Siège social: 1, rue du Maréchal-Leclerc, à Charenton-le-Pont.

1er décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'étude et d'action pour l'unité des chrétiens de la Milice de Jésus-Christ.** But: association de personnes étudiant les moyens de réunir les fidèles des différentes branches de l'Eglise chrétienne. Siège social: 8, rue François-Ier, Paris.

---

2 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association sportive La Soupape.** But: pratiquer les exercices physiques, et notamment le football association; préparer au pays des hommes robustes et créer entre ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 37, rue Maryse-Bastié, Lyon.

---

2 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Club des Amis de l'Unesco des établissements d'enseignement public de Dole.** But: favoriser la compréhension internationale. Siège social: lycée de l'Arc, rue du Collège, Dole (Jura).

---

2 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Alliance culturelle France-Iberia.** But: occuper les loisirs de ses adhérents dans une ambiance culturelle. Siège social: 17, rue de Chaligny, Paris.

---

4 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Foyer laïque municipal d'Achères.** But: continuer l'œuvre d'instruction de l'école publique, contribuer à parfaire la formation physique et culturelle de ses membres. Siège social: mairie d'Achères.

---

4 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Centre de nautisme et de plein air de Rosbras et Kerdruc.** But: pratique des sports nautiques, pratique du plein air, connaissance du milieu. Siège social: salle de l'amicale laïque du Belon, Riec-sur-Belon.

---

4 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Association des Francs et Franches Camarades du Saint-Esprit.** But: procurer aux jeunes des loisirs sains et éducatifs. Siège social: école de garçons A, Saint-Esprit.

---

4 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Amicale laïque de la Porta.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de la Porta (Corse).

---

4 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Cher. **Jeunesse et printemps.** But: créer, entretenir, développer des œuvres charitables et sociales pour la formation, la protection et le soutien de la jeunesse féminine au moyen de foyers, restaurants, centres de loisirs, de culture, de vacances, etc. Siège social: 1, place George-Sand, Bourges.

---

5 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association familiale rurale de Haillainville.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales; respect de la moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux; développer le sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Haillainville.

---

5 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Ligue des petits et moyens viticulteurs des Pyrénées-Orientales.** But: défendre les intérêts professionnels des exploitations familiales viticoles dans tous les domaines. Siège social: 2, rue du Castiller, Perpignan.

---

5 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Coopérative scolaire du lycée Saint-Charles.** But: organiser et harmoniser toutes les activités périscolaires qui peuvent intéresser ses membres; concourir au fonctionnement des différents services du lycée, collaborer aux œuvres de solidarité. Siège social: 45, boulevard Camille-Flammarion, Marseille.

---

5 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amis de l'école laïque de Montélimar.** But: diffuser la pensée laïque et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons de la rue Chrétien, Montélimar.

---

5 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Foyer social éducatif du collège d'enseignement technique de jeunes filles d'Aix-en-Provence.** But: promouvoir, coordonner et animer toutes les activités culturelles de l'établissement. Siège social: 86 B, cours Gambetta, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

5 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Nord. **Maison des jeunes et de la culture des Orions.** But: création, gestion et contrôle de la Maison des jeunes et de la culture des Orions. Siège social: 100, rue de Lille, Tourcoing.

6 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des anciens d'A. F. N. Carhaix-Plouguer.** But: défendre l'intérêt de ses membres, venir en aide aux appelés. Siège social: mairie de Carhaix-Plouguer (Finistère).

6 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Foyer des vieux travailleurs.** But: distraire ses membres par la lecture et des jeux divers. Siège social: rue du Pensionnat, le Pradet (Var).

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Club artistique du Loiret.** But: montage de pièces théâtrales lyriques et tournées. Siège social: 3, rue Guillaume-Budé, Orléans.

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques de Pessac-Magonty.** But: étudier toutes mesures propres à améliorer les conditions de vie matérielle et morale du groupe scolaire, sur le plan des installations, du matériel et des organisations post ou périscolaires y rattachées. Siège social: chemin de Romainville, à Pessac.

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de défense des intérêts des futurs copropriétaires de la résidence Saint-Lambert.** But: défense des futurs copropriétaires. Siège social: 75, rue Sauveur-Tobelem, Marseille.

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Pétanque des Iles de Préau.** But: pratique du jeu de boules provençal. Siège social: chez Mme Leguy, « Aux Iles de Préau », le Mans.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Comité des fêtes de Plémet.** But: organiser toutes les fêtes d'intérêt local n'ayant aucun caractère politique. Siège social: mairie de Plémet.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Amicale des Ducs de Bourgogne.** But: culture, amitié et bienfaisance. Siège social: 14, rue Adolphe-Joanne, Dijon.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Les Amis de Montgay.** But: apporter un soutien matériel et moral aux enfants de Montgay. Siège social: Maison d'enfants, Montgay, Fontaines-sur-Saône.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Comité départemental de l'habitat rural.** But: favoriser et promouvoir par tous les moyens appropriés l'amélioration des conditions générales de l'habitat à la campagne. Siège social: Maison de l'agriculture, place du Foirail, Tarbes.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Union familiale des victimes de guerre.** But: défense des intérêts matériels et moraux des victimes de guerre et gestion d'œuvres charitables, humanitaires ou sociales. Siège social: hôtel de ville, Blois.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **La Tribune.** But: informations culturelles. Siège social: 35, cours de la Libération, Grenoble.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de l'école de psychologues praticiens (A. S. E. P. P.).** But: organiser et faciliter la pratique des sports par les élèves de l'école de psychologues praticiens. Siège social: 21, rue d'Assas, Paris.

8 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **France-Pomme-Atlantique.** But: vulgariser et favoriser la production et la consommation du jus de fruits. Siège social: 7, rue Félibien, Nantes.

9 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Fédération des étudiants de Rouen.** But: défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants de Rouen et maintenir le syndicalisme étudiant sur un plan strictement apolitique et non confessionnel afin d'en sauvegarder l'existence, l'unité, l'efficacité et la représentativité. Siège social: 83, rue Saint-Maur, Rouen.

MODIFICATIONS

14 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de Sétif. L'association Œuvres sociales de la sécurité publique de Sétif change son titre, qui devient: **Œuvres sociales des polices de Sétif, sécurité publique, police judiciaire, police des renseignements généraux.** Additif au but: venir en aide aux veuves et orphelins de policiers sous toutes formes utiles. Siège social: commissariat central, à Sétif.

21 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. La Société médicale d'Aubervilliers change son titre, qui devient: **Polyclinique d'Aubervilliers, société médicale,** modifie la composition du conseil d'administration et transfère son siège social du 12, avenue de la République, Aubervilliers, au 120, avenue de la République, à Aubervilliers.

28 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. Le Groupe rouennais des anciens élèves des écoles nationales professionnelles change son titre, qui devient: **Groupe rouennais régional de la Société amicale nationale des techniciens et techniciens supérieurs brevetés des lycées techniques et anciens élèves des écoles nationales professionnelles (techniciens, ingénieurs, cadres).** Siège social: café du Veau-d'Or, 3, rue Desseaux, Rouen.

28 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Association des parents d'élèves des lycées de Saint-Cloud change son titre, qui devient: **Association des parents d'élèves des lycées de Saint-Cloud et de leurs annexes.** Siège social: lycée de garçons de Saint-Cloud, 104, boulevard de la République.

29 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'Union pour la défense des peuples opprimés change son titre, qui devient: **Internationale de la Liberté (Union pour la défense des peuples opprimés),** et transfère son siège social du 50, rue Violet, Paris, au 7, avenue Léon-Heuzey, Paris.

29 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité national de la fête des pères** transfère son siège social du 8, avenue Victoria, Paris, au 3, rue Mollien, Paris.

29 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour l'amélioration des relations culturelles par l'hébergement des étrangers** transfère son siège social du 31, rue Victor-Massé, Paris, au 4, rue de la Villa-Hersent, Paris.

2 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'Association des parents d'élèves des établissements secondaires de Fécamp change son titre, qui devient: **Association des parents d'élèves des lycées de Fécamp,** et transfère son siège social des Tournelles, Le Héron, à Fécamp, au 70, rue du Château-d'Eau, à Fécamp (Seine-Maritime).

5 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'association Maison des étudiants catholiques change son titre, qui devient: **Maison des étudiants.** Siège social: 21, rue Aldebert, Marseille.

6 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Le **Ring d'outre-mer** transfère son siège social du 77, rue Franklin, le Havre, au 6 *ter*, rue Lesueur, le Havre (Seine-Maritime).

6 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. Le **Vespa-Club de Champagne** transfère son siège social du 1, rue Werle, Reims, au 15, rue Cérès, Reims (Marne).

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. Le **Saint-Etienne Olympique-Club** transfère son siège social du café Le Marengo, 14, rue Gérentet, Saint-Etienne, au bar de la Bourse, 9, rue de la Résistance, Saint-Etienne.

7 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. L'Association des parents d'élèves du collège moderne technique de garçons d'Aix change son titre, qui devient: **Association des parents d'élèves du lycée moderne et technique de garçons d'Aix-en-Provence.** Siège social: 60, boulevard Carnot, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

8 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. L'association **Les Amis du musée des Salorges** transfère son siège social du café de Nantes, rue de Gorges, Nantes, au château des Ducs, à Nantes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.